

REDACTION ET  
ADMINISTRATION

38, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES

Rédactions : 13.09  
Abonnements : 3.79  
Compte post. 11a 54

PRIX DES ABONNEMENTS

	1 m.	3 m.	6 m.	12 m.
Suisse	2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	4.50	10.—	19.—	38.—

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES  
PUBLICITAS S. A.

Fribourg

Rue de Romont, 2

Téléphone 640

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne  
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.  
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

## NOUVELLES DU JOUR

### Le plat effacement de M. Nicole devant les assises.

#### Un appel de M. Roosevelt aux nations.

Les Assises de Genève nous montrent M. Nicole, le « héros » de l'émeute, dans une posture très peu héroïque. M. Nicole n'a rien de ce député de Paris qui, le lendemain du coup d'Etat du 2 décembre, se fit tuer sur une barricade en disant : « Montrons au peuple comment on meurt pour vingt-cinq francs ! » M. Nicole est prudent ; quand les balles sifflent, il se tient dans une cabine de téléphone ; pendant qu'on arrête ceux qu'il a lancés dans la bagarre, il file, sous bonne escorte, par une porte de derrière et par des rues détournées et va se mettre au bain.

Aujourd'hui, en cour d'assises, M. Nicole continue de s'effacer. Il s'abrite modestement derrière ses coaccusés et ses comparses. Ce chef d'émeute n'a pas la fierté de son œuvre. Son orgueil habituel, ici, l'abandonne. La perspective d'une condamnation désagréable pour ses goûts de liberté et de confort lui fait laisser généreusement à d'autres l'honneur et la responsabilité de l'échauffourée du 9 novembre.

Son ami, l'avocat Dicker, s'est évertué, avant-hier et hier, et s'évertuera demain à représenter que M. Nicole « n'a pas eu de rôle prépondérant quelconque » dans les événements. Ce n'est pas lui qui a entraîné son parti. « Sa parole, peut-être (ce peut-être est exquis) est mieux écoutée que celle d'un jeune. Mais, à part cette différence, la situation de Nicole est la même que celle de n'importe qui. »

M. Nicole, décidément, est modeste. Il ne pose pas pour le « cran ». Il plastronnera une autre fois, quand le péril sera passé. Pour le moment, il se cache, comme la violette.

Aussi bien personne n'est-il coupable, dans cette affaire, du côté des accusés. On n'a pas du tout organisé d'émeute, ni voulu empêcher l'assemblée de l'Union nationale, ni même voulu faire une contre-manifestation. « Il s'agissait simplement, a dit le témoin à décharge Borand, de réclamer la parole pour la contradiction. » Et le poivre ? Et les matraques ? « Nous prenions simplement nos précautions. »

Personne, en vérité, ne songeait à mal. « On s'est promené et la population était plutôt disposée à la rigolade », est venu dire sereinement le témoin Lobsiger.

On ne voulait point de mal aux soldats. « Le camarade Fürst causait très amicalement avec eux », a dit le témoin Chambaz. C'est pendant ce colloque amical qu'une salve, par mégarde, étendit Fürst à terre.

Ce qui a fait dire au président Soldati, avec une froide ironie : « Ce sont les soldats eux-mêmes qui ont brisé leurs fusils et cabossé leurs casques. »

Vraiment, les assises de Genève révèlent de bien médiocres caractères, des hommes qui se dérobaient bien lâchement devant les responsabilités.

La seconde séance du procès Nicole et consorts, hier, mardi, à Genève, a fourni, sur la soirée sanglante du 9 novembre, quelques détails précis autant qu'importants, qui marquent davantage la responsabilité du chef socialiste-communiste genevois et de ses séides ; cette responsabilité était d'ailleurs, comme on sait, déjà amplement démontrée, quant à Nicole, par les articles parus dans le Travail les jours précédant la « mise en accusation » par l'Union nationale.

Autant, peut-être, cependant, que les déclarations fort nettes de certains témoins à charge, les réticences, les détours et les dérobades des témoins à décharge permettent de fixer lentement, mais sûrement, ce que fut la soirée du 9 novembre dernier : soirée d'excitation, de désordre et de mort.

Plusieurs personnes ont insisté sur la nocivité des deux discours que Nicole a pro-

noncés ce soir-là. On a rappelé, notamment, la phrase suivante : « Le sang qui coulera, c'est le Conseil d'Etat qui en portera la responsabilité. » Cette phrase, quatre ou cinq témoins l'ont rapportée, avec quelques variantes insignifiantes.

Pareillement, on a insisté sur les agressions commises par des groupes de manifestants, sur les soldats de l'école de recrues et, plus spécialement, sur les gradés ; cette agression s'est répétée dans tant de cas, et toujours semblable, qu'on est obligé de croire à un plan concerté.

Il faut à nouveau signaler la façon admirable, toute de finesse, de justesse, de justice, dont M. le juge fédéral Soldati mène les débats, malgré les tentatives continuelles des avocats de la défense de faire dévier la discussion. Il s'agit, notamment, de MM. Dicker et Willemin, habiles à saisir tous les petits défauts d'une cuirasse qui étouffe leurs clients et les étouffe eux-mêmes.

C'est tout juste si on peut reprocher à M. Soldati de faire preuve d'une trop grande mansuétude à l'égard des auditeurs qui occupent la galerie réservée au public. Il s'agit surtout de chômeurs, qui marquent, comme bien on pense, une grande sympathie à l'égard des accusés. Ne serait-il pas possible de réduire au silence ces auditeurs, qui forment sans doute la brigade « nicoléenne » des « acclamations spontanées » ?

Il faut signaler enfin le témoignage ferme, clair, net et courageux de M. Zoller, chef de la police genevoise, qui ne s'est pas laissé démonter par les attaques tour à tour violentes et sournoises de MM. Dicker, Vincent, Gabrielli et Willemin, ce dernier se faisant vertement remettre en place par le président Soldati, qui lui a déclaré qu'il était l'homme le plus turbulent de l'auditoire.

Au total, la journée d'hier a été mauvaise pour les accusés, quoi qu'en pense M. Dicker, qui marquait dans les couloirs une satisfaction trop éclatante pour être solide, et qui affectait de prendre ses adversaires pour des imbéciles, ce qui n'est à vrai dire pas bien malin.

Le président des Etats-Unis vient d'adresser à toutes les nations de l'univers un appel au désarmement et des propositions sur la procédure à suivre pour y arriver. On trouvera plus loin ce document. M. Roosevelt prend sous son patronage le plan Macdonald sur la réduction des effectifs et il propose l'abolition de toutes les armes dites offensives. Comme condition préalable de pacification, M. Roosevelt demande que tous les Etats s'engagent à ne pas augmenter leurs armements « au delà des limites fixées par les traités », et, comme couronnement de l'édifice, qu'ils signent tous un pacte solennel et définitif de non-agression. La nation qui refusera se mettra elle-même au ban de l'humanité.

Tout le monde comprendra à qui s'adresse plus particulièrement l'appel de M. Roosevelt : on saura, demain, par le discours que le chancelier Hitler doit prononcer aujourd'hui même, devant le Reichstag, quel effet l'avertissement de M. Roosevelt aura produit à Berlin.

#### Les pleins pouvoirs du gouvernement belge

Bruxelles, 17 mai.

Le Sénat a procédé, hier matin, à la discussion du projet de loi sur les pouvoirs spéciaux à accorder au gouvernement.

A l'appel nominal, le projet a été adopté par 91 voix (catholiques et libéraux) contre 63 voix socialistes et une abstention frontiste.

Le projet de loi ayant été voté par les deux assemblées entre maintenant en vigueur.

## La réduction des traitements du personnel fédéral

L'existence de l'individu, de la famille, de toute communauté, exige de l'ordre dans les finances. L'ordre appelle la confiance. Où la confiance manque, les germes de désagrégation apparaissent et accomplissent leur œuvre destructive. Des finances d'Etat saines sont le fondement du bien public. Si l'Etat et ses entreprises ne cessent de s'endetter, ils perdront la confiance dont ils jouissent en Suisse et à l'étranger. Leur sort sera celui de ce commerçant frivole et gaspilleur abandonné par ses propres amis, qui lui refuseront tout appui et tout crédit. En fin de compte, il se voit acculé à la banqueroute, à la ruine.

#### I. Où en sommes-nous en Suisse ?

Le compte d'administration de la Confédération de 1932 se soldera par un déficit de 24 millions de francs. Sans les réserves prélevées sur les recettes douanières de 1931, le découvert eût atteint 36 millions de francs. Le budget pour 1933 prévoit un déficit de 69 millions de francs. Le bénéfice net de l'administration des postes, des télégraphes et des téléphones, sur lequel l'Etat devrait tant pouvoir compter, n'a plus été que de 8 ½ millions de francs environ, en 1931 et en 1932, alors qu'il dépassait 12 millions en 1930. Bien que d'importantes taxes postales soient aujourd'hui 100 % plus élevées qu'il y a vingt ans (alors que le renchérissement du coût de la vie n'est que de 30 %), il n'est pas permis d'espérer un meilleur rendement. Dans l'ensemble, le budget de la Confédération pour 1933 accuse, par rapport à 1932, une moins-value de recettes d'environ 40 millions de francs et une augmentation des dépenses d'un montant égal. Le surcroît de charges s'élève ainsi à 80 millions de francs.

Mais le principal objet des préoccupations de la Confédération, ce sont les Chemins de fer fédéraux. En 1931 déjà, nos chemins de fer d'Etat n'ont plus été en mesure de remplir complètement leurs obligations financières. Il manquait 10 millions de francs. En 1932, on enregistre un nouveau recul. Le déficit sera de 47 à 48 millions de francs. Dans l'espace de deux ans, la dette déjà très lourde de nos chemins de fer s'est accrue de près de 60 millions de francs.

Les perspectives pour l'année en cours sont encore plus sombres. En janvier, l'entreprise n'a été en mesure d'affecter un montant quelconque ni au service des intérêts et de l'amortissement, ni aux fonds spéciaux. En février, 1,6 million de francs y furent attribués alors que, normalement, on devrait pouvoir disposer de cet effet d'un excédent mensuel des recettes d'exploitation de 11 millions de francs. Dans le rapport du 7 février 1933 du conseil d'administration et de la direction générale des Chemins de fer fédéraux, ces autorités concluent que la Confédération doit se charger d'une portion de la dette des Chemins de fer fédéraux et l'amortir. Il s'agirait d'une somme de 870 millions de francs, ce qui allégerait le compte des intérêts de 30 à 40 millions de francs.

Le communiqué du Département des postes et des chemins de fer remis à la presse stipule que cette proposition d'assainissement part aussi de l'idée que l'adaptation des traitements et salaires du personnel des Chemins de fer fédéraux votée par l'Assemblée fédérale sera sanctionnée par le peuple suisse. Si le souverain se prononçait contre cette mesure, la portion de dette des Chemins de fer fédéraux dont la Confédération devrait se charger serait augmentée de 300 millions de francs.

La loi réduisant les traitements du personnel fédéral permet en effet aux Chemins de fer fédéraux d'économiser 12 millions de francs par année.

Il se pourrait que cette aide de la Confédération ne fût pas suffisante.

En tout état de cause, la Confédération et les cantons doivent compter, en 1933, avec un déficit de 150 millions en nombre rond.

Les finances des cantons et des communes sont également désorganisées. D'après les constatations faites au cours de la conférence récente des directeurs cantonaux des finances, la situation ne laisserait pas d'être inquiétante. Les comptes des 25 administrations cantonales se soldaient, dans l'ensemble, d'après un rapport de M. le conseiller national Dr Seiler au congrès du parti radical à Lausanne, par un excédent de recettes d'environ 14 millions en 1929, de 4 millions en 1930, et par un déficit d'environ 16 millions en 1931 et de 39 millions en 1932.

Les budgets pour 1933 accusent un déficit global de 60 millions de francs. Les communes offrent la même image. En

1929, les comptes des 62 communes appartenant à l'Union des villes suisses totalisaient un excédent de recettes de 8 millions de francs en nombre rond. En 1932, les mêmes communes enregistrent, dans l'ensemble, un déficit de 14 millions et les budgets pour 1933 accusent un découvert de 23 millions de francs.

Aux déficits de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, qui s'élèvent à environ 150 millions de francs, il y a donc lieu d'ajouter le découvert des cantons, soit 60 millions de francs, et celui des communes, évalué à un montant égal. Cela constitue, pour les finances publiques, un déficit global présumé de 270 millions de francs. Si ces déficits devaient être comblés par l'impôt, il faudrait prélever un montant supplémentaire à peu près égal à la somme que les contribuables de notre pays avaient à verser, avant la guerre, aux communes, aux cantons et à la Confédération.

Aujourd'hui, ils payent déjà quatre fois plus qu'en 1914, c'est-à-dire environ 1 milliard de francs.

Mais quelles sont les catégories sociales qui, en définitive, doivent être mises à contribution pour combler ces déficits menaçants et sans cesse croissants de la Confédération, de ses entreprises, des cantons et des communes ? Dans tous les cas, l'aide ne viendra pas du dehors. Une fois de plus, la démocratie est mise à l'épreuve. Le peuple suisse doit faire de l'ordre dans sa maison. La situation est grave. Qu'on se représente les perturbations inévitables et l'importance des dommages que le désarroi des finances publiques entraînerait ! Le père de famille et le commerçant circonspects savent parer à de pareilles éventualités. L'Etat doit faire de même.

Il y va de la considération de l'Etat, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de son crédit, de la stabilité de la monnaie, du bien public, en bref, de l'existence de la nation.

#### La protection de l'ordre public

Voici des détails au sujet des délibérations de la commission du Conseil national chargée d'examiner le projet de loi fédérale sur la protection de l'ordre public, soumis à l'Assemblée fédérale par le message du Conseil fédéral, en date du 8 mai dernier :

Tous les articles ont été adoptés au cours de la discussion. A l'article 1<sup>er</sup>, qui réprime la provocation publique à un crime ou délit puni de réclusion, la commission a décidé qu'il y a lieu de considérer aussi comme publique la provocation formulée à l'adresse de plusieurs personnes dans un milieu fermé. Les articles 2, 3 et 4 (émeute, provocation et incitation à violer les devoirs du service militaire et infraction à la prohibition des assemblées) ont été adoptés sans subir de modification.

Un membre de la commission a proposé d'accepter un article 4bis ainsi conçu : « Celui qui aura créé ou dirigé une organisation inefficace de défense ou de combat ou qui aura pris part à une organisation de ce genre ou à ses manifestations, ou qui l'aura appuyée par des subsides ou de quelque autre façon, sera puni de l'amende jusqu'à 1000 fr. ; en cas de récidive, de l'emprisonnement jusqu'à un an combiné avec l'amende jusqu'à 5000 fr. Les étrangers seront passibles de bannissement jusqu'à dix ans. »

Sous cette forme, la proposition a été repoussée par la majorité de la commission. Celle-ci s'est toutefois réservée la faculté d'examiner, au cours d'une séance ultérieure, un texte nouveau et plus restreint qui viserait les organisations privées tendant à s'arroger des attributions de police.

L'article 5, relatif aux actes officiels non autorisés de fonctionnaires étrangers et au service politique de renseignements pour l'étranger, a été accepté sans modification sur le fond. Il en a été de même des articles 6 et 8 concernant l'application des dispositions générales du code pénal fédéral, la juridiction et la réserve du droit cantonal.

#### Au Bureau de la propriété intellectuelle

M. Gariel, premier vice-directeur du Bureau international pour la propriété intellectuelle, a donné sa démission pour le 20 mai. Le Conseil fédéral a accepté cette démission avec remerciements pour les services rendus.

Il a nommé en qualité de premier vice-directeur du Bureau international précité M. Charles Drouets, directeur honoraire de la section de la propriété industrielle du ministère français de l'industrie et du commerce.

# Le procès Nicole

Genève, 16 mai.

M. Soldati a ouvert la séance ce matin, à 8 h. 3 m.; tout le monde était là : juges, jurés, accusés et avocats, tout le monde, sauf les témoins, qui n'avaient été convoqués que pour 8 h. 1/2.

Ceux-ci, finalement, arrivèrent, et le défilé commença. Témoins à charge et témoins à décharge, les premiers infiniment plus convainquants que les seconds, malgré les efforts conjugués des avocats de la défense.

De ces avocats, le plus turbulent, nous l'avons dit, est M. Willemin; le plus rusé, M. Dicker; le plus éloquent, M. Vincent; le plus bavard, M. Gabrielli. Le secrétaire de M. Moro-Giafferi, Pépin-le-Bref, par la taille mais pas, hélas! par la durée de ses interventions, a réussi à se chamailler avec tout le monde : avec le président, qui l'a prié de ne pas s'occuper de ce qui ne le regardait pas, en l'occurrence le règlement de l'armée suisse; avec le procureur général Sillig, et même avec un de ses collègues de la défense, M. Lœwer, de La Chaux-de-Fonds. On conviendra que, comme unanimité, c'est assez réussi.

Si M. Gabrielli est importun, M. Swiatkowski, avocat socialiste « genevois », est franchement antipathique. Il parle à tout propos et hors de propos, d'une voix désagréable et nasillarde, rabâchant des choses inutiles d'un air important qui n'ajoutera du reste pas un pouce de hauteur à sa petite taille.

M. Dicker ne se pique pas de logique. Lundi, il traitait les soldats de « gamins », parce qu'ils avaient vingt ans et que, à cet âge, on est, paraît-il, encore un enfant. Mais, aujourd'hui, M. Dicker a écouté avec attention la déposition d'un témoin de 19 ans et demi. Faut-il ajouter que l'avocat socialiste espérait beaucoup de cette déposition, beaucoup plus, assurément, qu'elle ne lui a rapporté.

Des dépositions d'hier, on peut conclure à la responsabilité écrasante de Léon Nicole, responsabilité qui ressort de témoignages très importants.

L'après-midi, notamment, certains témoins furent très intéressants. Mais cet intérêt n'était pas soutenu et il a fallu subir de longues, plates et confuses déclarations.

Les séances ne prennent, d'ailleurs, pour l'instinct, quelque grandeur que lorsqu'il y a assermentation du témoin. Tous les assistants, alors se lèvent; le président lit la formule du serment et c'est, finalement, dans le calme revenu, un « je le jure » qui tombe dans le silence.



Le procureur général Sillig en conversation avec un avocat.

## L'audience de mardi matin

Genève, 16 mai.

Le premier témoin de la journée est un agriculteur, Charles Blanc, qui vient raconter les scènes violentes qui se sont déroulées devant le barrage de la rue de Carouge. Le témoin déclare au sujet de Nicole que le chef socialiste a dit :

« Cette vieille prostituée, l'armée suisse... »

Puis : « Nous tiendrons la rue et nous la tiendrons bien ».

M. Nicole intervient : « J'ai dit exactement : Ceux qui obligent l'armée suisse à participer à l'action fasciste d'Oltramare l'obligent ainsi à se prostituer ».

M. Blanc maintient qu'il a entendu la phrase citée plus haut, laquelle est restée fixée dans sa mémoire.

Le témoin a vu lorsque le barrage a été enfoncé et précise que la foule avait été fort excitée par les discours de Nicole.

M. René Mossaz vient ensuite à la barre. Il répond avec beaucoup de précision aux questions que pose le siège du ministère public. D'un discours de Nicole, le témoin se souvient fort bien que l'orateur invitait la foule à tenir la rue. Il parla de la révolution et excita la foule. Nicole réussissait fort bien dans ses excitations et c'est peu après ce discours qu'un individu monta sur un mur et cria à la foule : « Enfonçons le barrage » Lorsque le barrage fut rétabli, Mossaz a entendu un individu, qu'il ne pourrait cependant pas reconnaître aujourd'hui, déclarer à Nicole près du barrage : « On ne peut pas passer

la rue de Carouge, allons rue Dancet ». Il a assisté à l'arrivée de la troupe. Il a vu des soldats molestés et frappés. Il en a vu un qui avait été violemment jeté à terre; on lui avait enlevé ses armes.

Sur une demande de M. Sillig, le témoin atteste que Nicole parlait assez fort pour qu'on pût l'entendre.

C'est ensuite un jeune homme de 19 ans et demi, Raymond Olivier, qui déclare qu'il se trouvait au premier rang du barrage de la rue de Carouge. Il a entendu Nicole, Lebet et Tronchet.

Olivier déclare que les soldats ne voulaient pas se laisser désarmer, qu'il n'y avait, au reste, que très peu de manifestants. La foule était clairsemée. Il a vu la troupe se retirer et sans que rien le fit prévoir (!), tout à coup, une sonnerie de clairon a résonné et aussitôt les mitrailleuses sont parties.

Olivier dit que quelques individus ont voulu lancer des pierres sur l'armée, mais la foule les en a empêchés (!)

Sur une dernière question, le témoin déclare qu'il était au premier rang de la foule et qu'il a été blessé.

M. Soldati fait remarquer au témoin que ses dépositions sont contraires à celles d'autres témoins.

Sur la demande de M. Sillig, le témoin a été assermenté.

On entend ensuite M. Franck André, qui, lui aussi, se trouvait parmi les manifestants à la rue de Carouge. Des discours de Nicole, l'orateur n'a retenu qu'un point : l'orateur aurait protesté contre le fait que l'armée était là pour protéger le fascisme. Il a entendu après les discours de M. Nicole un homme qui criait à la foule d'enfoncer le barrage. Au boulevard du Pont d'Arve, M. André a vu quelques petits attroupements mais il n'y avait pas d'effervescence. Il a déclaré qu'il était parti ayant le sentiment que l'on avait tiré sans aucune raison.

Le témoin suivant, M. Louis Schœnau, habite rue de Carouge, près du Casino-théâtre, donc à proximité immédiate de l'endroit où la police avait établi le barrage. Ce témoin n'a que de vagues souvenirs des discours prononcés. Il a cependant entendu de sa fenêtre M. Nicole parler des scandales financiers de Genève et l'ordre donné par un jeune homme d'enfoncer les barrages.

M. Christin Rais, qui a assisté à la séance du comité socialiste le 8 novembre, déclare qu'il fut décidé de se rendre en masse à l'assemblée de l'Union nationale, mais que la recommandation avait été faite de ne pas prendre d'armes. Il a vu arracher les fusils aux soldats : des manifestants se jetaient, plusieurs à la fois, sur un soldat. Quelques soldats toutefois ont remis volontairement leurs armes. La foule criait : « A la caserne ! »

Sur une question de M. Dicker, le témoin déclare qu'il approuve M. Nicole.

Un étudiant en art dentaire, M. Hugo Rogger, des Grisons, prend place à la barre. Avec beaucoup de précisions, il donne à la Cour des renseignements sur les discours de Nicole et ses appels à la révolution. Il estime que l'attitude du chef socialiste était provocante et que celui-ci excitait la foule à résister à la police. Les manifestants se mettaient quatre ou cinq pour désarmer un soldat. Le témoin s'est trouvé également à proximité du palais des expositions : la troupe était attaquée, avec violence et si les soldats ont fait usage de leurs armes, c'était pour se défendre.

M. Gaston Villard précise ensuite que M. Nicole a déclaré que la révolution était une nécessité et il répète ces mots de l'orateur : « Ce soir, tenons la rue, tenons-la bien ». Il déclare que ce discours fut suivi par des exclamations dans la foule : « Les Soviets, les Soviets ! »

M. Georges-Oscar Zoller, chef de la police, est ensuite appelé à la barre. Son entrée dans la salle, d'un pas ferme et décidé, fait une vive impression sur l'assistance. M. Zoller est écouté dans un grand silence lorsque, sur la demande du ministère public, il raconte comment, en sa qualité de chef de la police, il fut informé des décisions du parti socialiste. « L'atmosphère, dit-il, était chargée d'électricité et la situation grave. » M. Zoller fit rapport au chef du Département, M. Martin, des renseignements recueillis. Il expliqua ensuite qu'il avait mobilisé jusqu'au dernier homme de la police, car il avait appris que les socialistes essaieraient par tous les moyens d'empêcher l'Union nationale de tenir son assemblée. Il avait été avisé également que les contre-manifestants préparaient des matraques et qu'ils se muniraient de bouteilles contenant du poivre. Vers le soir, il réunit les officiers de police pour leur transmettre ses instructions et répartir les charges que chacun d'eux aurait à assumer.

Dès 7 heures, alors que les barrages étaient établis, la foule commençait à affluer. Au barrage de la rue de Carouge, il y avait 40 hommes.

A 8 h. 25, Tronchet se présenta au chef de la police, déclarant qu'il y avait encore au moins 200 places dans la salle communale. M. Zoller pria M. Flotron, commissaire de police, de se renseigner et, sur son rapport qu'il y avait encore effectivement quelques places de libres, M. Zoller laissa entrer des personnes, mais interdit l'entrée aux dames.

M. Zoller explique ensuite que, lorsque le barrage céda, les manifestants poussèrent des cris et sifflèrent. A l'arrivée des soldats sur le boulevard du Pont d'Arve, la foule poussait des cris

hostiles et plusieurs bousculades se produisirent. Il ne s'écoula qu'un très court laps de temps que déjà on amenait au poste de gendarmerie de Plainpalais, où se trouvait le commandement de la police, un jeune soldat blessé, auquel on avait arraché ses armes. « Au moment où l'on fit appel à la troupe, ajoute M. Zoller, je n'avais plus de réserves, le barrage de la rue du Centre était menacé et son chef, M. Nerbollier, me demandait du renfort ».

L'un après l'autre, les avocats posent des questions au témoin. Celui-ci répond très calmement.

M. Dicker lui demande si c'est bien lui qui avait été chargé, sur l'ordre du procureur général de la Confédération, de commencer la première enquête.

M. Zoller répond affirmativement et dit que toutes les personnes arrêtées étaient mises à la disposition du procureur de la Confédération, puis M. Dicker demande à M. Zoller s'il n'a pas été victime d'une campagne de presse entreprise par le Travail. M. Zoller : « Et alors ? » (Hilarité générale). Protestation de M. Dicker à qui cette réponse n'a pas l'heur de plaire.

Le président intervient et prie M. Dicker de poser des questions plus concrètes.

M. Dicker réitère la même question plus brièvement.

M. Zoller répond que c'est tout à fait exact mais qu'il en est ainsi depuis qu'il a été nommé chef de la police et que ces attaques perpétuelles lui ont fait une peau épaisse et que, par la suite, il n'a plus lu le Travail, qu'il a toujours fait son devoir selon sa conscience. « Aujourd'hui, ajoute-t-il, ces campagnes me laissent indifférent ».

M. Dicker voudrait que le témoin indiquât le nom de la personne qui l'a renseigné sur l'assemblée socialiste.

M. Zoller réplique par un vigoureux : « Je refuse ».

M. Dicker pose une nouvelle question au témoin. Sait-il que le fils de M. Nicole faisait ses études à Londres et qu'il a été interrogé par la police française comme un communiste dangereux, alors que, ayant appris l'arrestation de son père, il rentrait à Genève ?

Le président s'élève contre cette question qui n'intéresse pas les débats et refuse qu'elle soit posée au témoin.

M. Dicker demande alors à M. Zoller si, en qualité de major de l'armée, il aurait donné à la troupe l'ordre de tirer à la mitrailleuse.

M. Zoller répond : « Je ne discute pas les ordres donnés à l'armée ».

M. Willemin intervient : « Et à la police ? »

M. Zoller répond : « Elle n'a pas de mitrailleuses ».

M. Willemin demande ce que M. Zoller aurait fait si la foule avait rompu les barrages. Aurait-il ordonné à ses hommes de tirer ? M. Zoller : « Je ne sais si, noyés dans la foule, des gendarmes auraient tiré ».

M. Vincent veut critiquer le fait que l'on a appelé la troupe qui se trouvait à la caserne au lieu d'appeler celle qui était à l'école du quai Charles Page.

M. Zoller répond immédiatement qu'on a appelé la troupe de la caserne parce qu'à la caserne se trouvait le commandant d'école et qu'il ne pouvait pas s'adresser à un sous-ordre.

Puis le président fait préciser encore quelques points de sa déposition au témoin. Celui-ci dit notamment qu'il a été avisé dans la nuit que le parti socialiste avait décidé d'empêcher à tout prix l'assemblée de l'Union nationale, il y avait donc bien, de la part du parti socialiste, l'intention de pénétrer de force dans la salle communale.

L'audience est levée.

## L'audience de l'après-midi

A la reprise de l'audience de l'après-midi, le président appelle le témoin suivant M. Nicolas Buchli, témoin à charge, qui dépose avec beaucoup de précision.

M. Buchli a suivi très attentivement les événements qui précéderent les coups de feu. Il donne des détails sur la manière dont on attaquait les officiers et soldats. Il a vu un officier qui fut attrapé par son ceinturon et qu'on a essayé de désarmer en le serrant de tous les côtés. Certains soldats se sont défendus avec une

grande énergie, d'autres ont offert une moindre résistance.

Le témoin a eu l'impression qu'il s'agissait d'une action concertée. L'attitude de la troupe, d'après lui, a été plus que correcte : « J'ai été même étonné qu'elle ait été aussi patiente », dit-il en terminant.

M. Hans Widmer, douanier, a également entendu le discours Nicole. Il confirme les versions qui ont déjà été données et ajoute qu'il a entendu l'orateur dire que « le gouvernement sera responsable du sang qui coulera ». « J'avais, dit-il, l'impression que Nicole tentait un coup de malin. J'ai vu nettement que les gendarmes qui défendaient le barrage durent céder quelques instants du terrain devant la poussée de la foule ».

Sur les scènes du boulevard du Pont d'Arve et de la place du palais des expositions, M. Widmer donne des renseignements très précis. Il a entendu notamment un officier accompagné d'une trompette avertissant la foule de s'éloigner. Malgré cet avertissement, la foule a attaqué la troupe de façon méthodique. Le témoin a vu des manifestants s'emparer des armes des soldats. L'un des soldats a été frappé alors qu'il se trouvait à terre. Des manifestants criaient aux soldats de tirer sur les officiers.

M. Widmer se trouvait peu après à l'angle du boulevard Carl Vogt et, de là, il a vu la foule se ruer sur la troupe. C'est à ce moment que retentit par deux fois le signal du clairon.

Peu après, la troupe tira. Plus tard, dans la soirée, M. Widmer a vu un groupe de manifestants qui s'entretenaient des événements et il croit notamment que Nicole se trouvait dans ce groupe et se faisait raconter les événements.

Le témoin suivant, M. Henri Stœckli, a entendu également les discours de Nicole et Tronchet. Ce dernier parlait de la fusion des socialistes et des communistes.

M. André Trösch, journaliste, explique que, le soir du 9 novembre, il se trouvait à l'intérieur du barrage. Il a entendu M. Nicole prêchant la révolution, qui était « une nécessité ». « C'était un appel à l'émeute, à mon avis ».

Au cours d'un second discours, j'ai entendu Nicole faire une allusion au sang qui allait couler.

M. Louis Demierre était, le soir du 9 novembre, comme chef de la compagnie des pompiers, aux abords de la maison communale. Il se trouvait devant la salle lorsque le barrage a cédé et il reçut l'ordre de préparer les hydrants. Toutefois, avant même que ceux-ci fussent mis en action, un contre-ordre est parvenu.

Le témoin suivant, un instituteur retraité, M. Joseph Valentin, a entendu un orateur dont il ne connaît pas le nom dire : « Le sang qui coulera, le Conseil d'Etat en portera la responsabilité ». Après de semblables propos, dit le témoin, je suis parti, craignant les événements qui pourraient se produire.

Puis c'est un garde rural, M. Auguste Valléjan, de faction au barrage de la rue de Carouge, qui est appelé à la barre et précise les propos tenus par les nommés Nicole, Lebet et Tronchet. Nicole a dit entre autres : « Il faut que nous soyons les maîtres de la rue toute la nuit ».

Le gendarme Demont se trouvait à l'extrémité du barrage qui fut forcé par la foule. Il a été frappé et jeté à terre où il fut piétiné. Il raconte comment il fut l'objet de voies de fait.

M. Gaston Bersier a entendu également les discours, mais son témoignage est surtout intéressant parce qu'il se trouvait près du lieutenant Burnat lorsque cet officier a été attaqué. Le témoin est venu au secours du lieutenant et lui a tendu son mouchoir, car l'officier saignait au visage. M. Bersier a suivi la troupe jusqu'au palais des expositions. Là, il a entendu un officier donner un avertissement à la foule, puis les deux sommations faites au moyen du clairon. Cependant, la foule, au lieu de se retirer, continua d'avancer, menaçante. Le témoin estime que la troupe, en tirant, ne faisait que se défendre.

A ce propos, le président donne lecture de plusieurs articles du règlement militaire définissant notamment les cas dans lesquels la troupe peut être appelée à tirer.

L'avocat Gabrielli, de Paris, voulant faire une remarque sur ces articles et la question des sommations, le président lui retire la parole : « La Cour n'autorise pas, dit-il, un avocat étranger ».



LE TRIBUNAL SUR LE THÉÂTRE DE L'ÉMEUTE

ger à discuter des règlements de service de l'armée suisse.

L'avocat Vincent ayant posé la question suivante à M. Bersier : « La troupe ne pouvait-elle pas se replier à la caserne ? » le président répond à l'avocat communiste : « Où avez-vous vu une troupe attaquée se retirer ? »

L'audience est levée à 5 h. 1/2.

## LES ACTUALITÉS POLITIQUES AU RADIO

On nous écrit de Berne :

Le Conseil fédéral a pris une décision, hier, qui ne donnera pas satisfaction à tout le monde. Les conditions posées à la concession octroyée à la Société suisse de radiodiffusion excluent du radio toute propagande de parti. Cette disposition a trouvé, de la part de l'autorité de surveillance, qui est la direction générale des Postes, une interprétation très restrictive : toutes les questions historiques, religieuses et économiques, devenues du domaine de la controverse politique, ont été interdites. Ce sont toutes les actualités politiques qui se trouvent ainsi bannies.

Bien entendu, le pouvoir restrictif de l'administration suisse se borne aux émetteurs du pays. Les émissions étrangères échappent à l'emprise de la censure fédérale. Chaque auditeur peut diriger son radio sur Berlin, Paris, Rome ou Moscou, selon ses fantaisies et selon ses préférences. Il entendra des voix marxistes, fascistes, hitlériennes, antidémocratiques, autant qu'il voudra. Mais le radio suisse restera muet. Son principe, c'est le silence. On avouera que c'est assez drôle pour une époque où les idées et les mouvements d'opinion sont d'une portée et d'un rayonnement internationaux.

La Société de radiodiffusion suisse a recouru au Département des postes et chemins de fer, en réclamant une liberté plus grande, tout en désirant maintenir l'exclusion de la politique de parti et en garantissant une censure en faveur de l'impartialité stricte des rapports, discours et discussions.

Le Conseil fédéral a fait une brèche dans le système actuel. Il admet, à la veille des votations fédérales, des conférences contradictoires, une pour, l'autre contre le projet soumis à la décision populaire. Est-ce ce qu'on désirait ? Nous ne le croyons pas. Les votations populaires entrent bel et bien dans le domaine de la politique de parti, domaine exclu du radio par la concession même ! Ainsi, une porte a été ouverte sur le domaine défendu, mais tout exposé des actualités politiques dans le sens plus large des questions économiques, sociales, religieuses, reste condamné. Il est interdit de faire des conférences, par exemple, sur le corporatisme, sur le droit de vote des femmes, sur tout ce qui est controversé. Les deux principes, de la censure préalable et de l'impartialité, appliqués par des gens à jugement sain et à l'esprit critique, auraient suffi, à notre avis, à enrayer les abus possibles.

Ajoutons que deux exceptions, admises déjà par la direction générale des Postes, restent acquises : les hommes d'Etat responsables peuvent s'adresser au peuple et, le 1<sup>er</sup> mai, une conférence socialiste sera admise à l'avenir. Tout cela est douteux. Si l'homme d'Etat responsable est, par hasard, socialiste, aura-t-il toute liberté de propagande ? Et, d'autre part, comment justifier la faveur du 1<sup>er</sup> mai ? Tout ce système tombera un jour.

## A propos d'une conférence bernoise

Notre correspondant de Berne a relaté, le 12 mai, une conférence tenue dans la ville fédérale, dans laquelle on avait présenté la défense du judaïsme et de la franc-maçonnerie.

M. le rabbin de la communauté israélite de Berne nous écrit à ce propos que ce n'est pas lui qui, dans cette occurrence, a parlé avec dédain de l'enseignement religieux chrétien. C'est un autre orateur chrétien, qui a tenu ces propos et a vanté l'étude du Talmud comme la grande discipline qui aiguise les intelligences juives.

« C'est là une fable, nous écrit M. le rabbin de Berne. Chacun sait que notre jeunesse suit les mêmes écoles que la jeunesse chrétienne et que notre enseignement religieux (deux heures par semaine) suffit à peine à la préparation des confirmants. Quant à l'œuvre gigantesque du Talmud, dont l'étude exigerait au moins trente ans de la vie d'un homme, les juifs d'occident savent à peine ce que c'est et pourraient à peine en lire une ligne. »

M. le rabbin de Berne ajoute que, s'il a pris le premier la parole dans la conférence susdite, ce n'était pas qu'il fût dans le secret de sa préparation ; au contraire, il s'est levé pour dire qu'il en déplorait l'idée et qu'il la jugeait contraire à l'esprit suisse.

Notre correspondant de Berne explique que le débat, dans cette singulière conférence, a été extrêmement mêlé et que c'est ainsi que, dans le raccourci qu'il en a donné, les propos de deux orateurs successifs se sont trouvés attribués au même personnage.

## Le Front fédéral

Le Front fédéral a organisé, lundi soir, au pavillon de la Tonhalle, à Zurich, absolument bondé, une première assemblée contradictoire sur *La politique future*. Elle a été ouverte par le Dr Sprecher, de Zurich, qui a fait aussitôt la déclaration que le Front fédéral appuyait le projet portant réadaptation des traitements du personnel fédéral, considérant ce projet comme une nécessité tant politique qu'économique. L'orateur a vivement accusé le libéralisme d'avoir, par de nombreuses concessions, favorisé le marxisme.

Puis, le Dr Frick, de Zurich, président du comité central du Front fédéral, a prononcé le principal exposé. Il a déclaré que les politiciens étaient devenus les avocats des intérêts de partis, n'ayant plus rien de commun avec l'Etat lui-même, mais uniquement responsables vis-à-vis des partis et des groupes politiques. Les trois piliers fondamentaux du nouvel ordre de choses sont d'abord l'idée nationale et patriotique, un fédéralisme convaincu et la civilisation chrétienne. Toutes les excitations contre l'armée devront être impitoyablement bannies de notre pays. Le Front fédéral n'entend pas s'en prendre aux juifs en tant que race, mais bien en tant qu'idée. Le Front fédéral ne peut pas non plus tolérer la franc-maçonnerie, parce qu'elle est internationale.

La naturalisation de juifs doit être empêchée par une loi fédérale et l'adhésion à la franc-maçonnerie impliquerait automatiquement l'impossibilité de faire partie d'une fonction publique. Le juge n'a pas à faire acte de membre d'un parti politique, mais il se doit de rendre la justice. L'instituteur qui est payé par l'Etat ne doit pas exciter ses élèves contre l'Etat et contre la civilisation ou la culture suisse. Il faut abolir la représentation proportionnelle, qui n'est rien d'autre qu'une stabilisation légale du manque de caractère. L'Etat doit être pour le citoyen un modèle d'économie et de prévoyance et le fonctionnaire, au lieu d'être au-dessus du peuple et de régner, doit reprendre sa vraie place qui est d'être le serviteur du peuple.

Au cours de la discussion, M. Perrot a exposé le point de vue des milieux romands qui défendent les mêmes idées. Des adversaires des principes ci-dessus mentionnés ont également pris la parole. M. Gaston Bloch, de Zurich, s'est prononcé pour le judaïsme et a déclaré qu'il regretterait de voir la Suisse adopter un régime d'exception à l'égard des juifs.

M. Wechlin, de Berne, a formulé des critiques à l'égard des Chambres fédérales qui, selon lui, témoignent d'une trop grande complaisance à l'égard du marxisme. Les subventions sont injustifiées si elles sont employées comme moyen politique. Les différents fronts devraient s'unir. Enfin, un membre du Front fédéral a déclaré au milieu des applaudissements nourris de l'assemblée que la Suisse ne doit pas devenir le théâtre d'une lutte de races, car notre patrie comme aucune autre, est un mélange de races.

## Grand Conseil neuchâtelois

Le Grand Conseil de Neuchâtel a commencé, hier mardi, sa session ordinaire de printemps. Il a nommé président M. Walter Fatton, socialiste ; M. Paul Janneret, libéral, premier vice-président, et M. Arthur Studer, radical, deuxième vice-président.

Le Grand Conseil a commencé ensuite la discussion de la gestion et des comptes de 1932. Au cours du débat, les socialistes ont reproché au gouvernement d'avoir autorisé la réorganisation de la garde civique à La Chaux-de-Fonds, mais le chef du Département de police a répondu qu'il n'y avait aucune crainte à avoir, car cette organisation dépendait directement du gouvernement et ne ferait aucune provocation.

Un long débat sur le chômage a permis au chef du Département de l'industrie de préciser que, depuis trois ans, le chômage a coûté la somme de 26 millions et demi. On constate heureusement une certaine diminution du nombre des chômeurs, mais on ne voit pas encore la fin de la crise. Le Grand Conseil a encore adopté une motion demandant l'institution d'un impôt foncier pour éviter que les sociétés mobilières n'échappent au fisc.

## Politique bernoise

Le Grand Conseil bernois a discuté le rapport du gouvernement sur les mesures contre le chômage. Il a voté un crédit de 1,165,000 fr. à cette fin.

Il a en outre adopté une motion relative à la fabrication de conserves de viande de veau et à la remise aux chômeurs de denrées alimentaires.

Le Grand Conseil a décidé un emprunt de 24 millions. Une partie de la dette flottante sera consolidée et le programme des travaux publics du gouvernement sera financé avec cet emprunt. L'augmentation de la dette flottante est due aux dépenses nécessitées par la lutte contre la crise.

## POUR LE 28 MAI

Le comité du parti radical des Grisons a décidé à l'unanimité de recommander aux radicaux du canton d'adopter le projet de réadaptation des traitements du personnel fédéral.

## La conférence de radiodiffusion de Lucerne

Une conférence de la plus haute importance pour la radiodiffusion européenne s'est ouverte le 15 mai à Lucerne. Elle s'intitule « Conférence européenne des radiocommunications » et groupe les représentants de toutes les administrations télégraphiques de la région européenne. La grande tâche, assignée à cette réunion par la dernière conférence des télécommunications de Madrid, de 1932, est de procéder à une nouvelle répartition des ondes de radiodiffusion dans « la région européenne ». Cette dernière appellation est motivée par le fait que les ondes radio-électriques, ne connaissant aucune frontière, sont susceptibles d'avoir des influences néfastes appelées interférences sur les ondes utilisées par les pays voisins de l'Europe, tels que la Tunisie, le Maroc, etc., de même que les brouillages peuvent être provoqués par les ondes de ces derniers pays. C'est pourquoi la région européenne a été définie au nord et à l'ouest par les limites naturelles de l'Europe, à l'est par le méridien 40° est de Greenwich et au sud par le parallèle 30° nord, de façon à englober la partie occidentale de la Russie et les territoires bordant la Méditerranée, à l'exception des parties de l'Arabie et du Hedjaz qui se trouvent comprises dans ce secteur. Tous les pays de cette région sont intéressés au problème, chacun a envoyé ses délégués à Lucerne.

La tâche de la conférence n'est certes pas aisée. Un grand nombre d'administrations n'ont pas observé un plan de répartition établi à Prague en 1929. Un trop grand nombre de stations ont été construites un peu partout en Europe et il n'était plus possible d'obtenir la moindre discipline dans les longueurs d'onde disponibles pour la radiodiffusion.

De plus, l'énorme augmentation de la puissance des postes de radiodiffusion a été une nouvelle source de difficultés. Les stations européennes ont augmenté progressivement leur puissance. C'est ce qu'on a appelé la « course à la puissance », car lorsqu'un pays accroissait le nombre de kilowatts de ses émetteurs, les pays voisins se sont crus obligés d'en faire autant. Les Etats d'Europe ont de la sorte érigé la radiodiffusion en service international alors qu'elle devrait être exclusivement un service national. Les stations ne devraient pas avoir une puissance plus forte que celle qui est nécessaire pour desservir le pays sur lequel elles sont construites.

On voit aussitôt les difficultés devant lesquelles va se trouver la conférence de Lucerne. C'est le chaos, où il s'agit de mettre un peu d'ordre.

M. Pilet-Golaz, chef du département fédéral des postes et télégraphes, dans son discours d'inauguration de la conférence, a fort bien défini la situation comme aussi la responsabilité des délégués vers lesquels convergent les réclamations de millions de sans-filistes. Une durée minimum de trois semaines a été prévue pour les travaux. Donnons aux délégués un mois pour se mettre tant soit peu d'accord. Nous précisons dans un prochain article les immenses difficultés auxquelles ils vont se heurter et qui semblent déjà presque insolubles tant les questions de prestige et de susceptibilité se heurteront de front à Lucerne. Le bon esprit de conciliation va-t-il faire défaut comme, malheureusement, dans de si nombreuses conférences internationales ? Espérons que la radiodiffusion, messagère de paix comme on l'a si souvent nommée, sortira mieux organisée des délibérations que nous allons suivre.

## LA VIE ECONOMIQUE

### Le prix des pommes de terre en Bretagne

La population agricole de Bretagne, qui s'adonne particulièrement à la culture des primeurs, est vivement inquiète par l'effondrement des cours des pommes de terre nouvelles sur le grand marché régulateur de Paimpol. Le panier de 50 kilos, qui était coté 100 francs la semaine dernière, à l'ouverture de la campagne, vient de tomber à 15 francs (moins de 4 francs suisses). Lors des séances précédentes, les prix étaient déjà descendus à 20 francs environ.

L'ordre d'arrêter les arrachages a été donné à peu près partout, ce tarif ne permettant pas de couvrir les nouveaux frais de main-d'œuvre, de transport et autres qu'il faudrait engager. Il faut noter, pour comprendre combien cet état de choses est alarmant, que cette année, en raison de la fermeture du marché anglais, la superficie plantée en pommes de terre primeurs avait déjà dû être réduite d'un tiers, alors que les cultivateurs de la région doivent trouver dans cette culture leur principale ressource.

### 15,000 litres de lait sont jetés à la rue par des fermiers américains

On mande d'Elkhorn (Wisconsin) que, après une vive bagarre avec 35 policiers, 400 fermiers grévistes se sont emparés de quatre camions de lait en partance pour Mukwonago et ont répandu 15,000 litres de lait sur la route.

Les policiers ont fait usage de gaz lacrymogènes.

## Restrictions d'importations en Suisse

Le Conseil fédéral a pris de nouvelles mesures douanières et de contingentement. Les mesures restrictives, concernant l'affouragement du bétail, seront étendues au foin. Des restrictions d'importation ont, en outre, été promulguées pour les fleurs coupées, les plantes vivantes, les fils de laine, les bicyclettes, les skis et les pneus d'automobile.

## Echos de partout

Maryse Hilsz

Du *Petit Parisien* :

A l'époque héroïque, et pourtant si proche, où la descente en parachute était la grande attraction des meetings d'aviation, on voyait se jeter, d'un biplan piloté par Finat, une petite bonne femme vêtue de cuir. Son corps se balançait dans l'air, retenu par de minces attaches à un énorme champignon de soie crème. La jeune fille, qui déchirait ainsi le ciel en souriant, même lorsqu'il lui arrivait de faire une exhibition sur l'eau, c'était Maryse Hilsz.

Strasbourgeoise, devenue Parisienne d'adoption, cette amazone de l'air, que rien n'étonnait, que rien ne rebutait, descendait des nuages chaque jour, tandis que ses amis faisaient encore de l'aquarelle ou du canevas.

L'air était pour elle, non seulement un élément familial, mais encore une sorte de besoin impérieux : non pas l'oxygène raréfié entre les murs d'une ville, mais les horizons ourlés de dentelle blanche, les levers de soleil dorés sur les Apennins ou les crépuscules violets sur les rivages d'Indochine. Voilà ce qu'elle souhaitait. Et voici ce que lui a offert l'aviation, qu'elle pratique depuis cinq ans : Paris-Saigon, raid effectué seule à bord, par ses propres moyens ; Paris-Madagascar, aller et retour, avec son mécanicien, patronnée définitivement par le ministère de l'Air ; Paris-Tokio, avec record sur la distance Paris-Hanoi, avec 5 jours 3 heures 45 minutes, en compagnie de Lemaire ; et ce retour triomphal de Saigon à Paris, en 7 jours... qui l'a amenée avant-hier au Bourget sur ce même petit avion bleu et blanc, ce *Joë II* constellé de noms exotiques.

Devant des coupes de champagne et sous des maquettes d'avions suspendues au plafond du restaurant du Bourget, Maryse Hilsz retraça pour nous sa randonnée. Elle le fit avec une grâce, une simplicité admirables. Elle y joignit les détails de son carnet de route qui prouvent avec quelle maîtrise elle domine les éléments ou sait éviter leur colère, et à quel point elle possède ce « sens de l'air » sans lequel un aviateur n'est jamais un pilote complet.

Après la cérémonie officielle, Maryse Hilsz conduisit elle-même son appareil au hangar. Elle descendit, en maillot de marin bleu et blanc, en vaste pantalon, un petit béret posé sur ses cheveux ondulés. Puis, tout en débarquant ses légers bagages, elle se mit à rire, de toutes ses dents fines, pointues comme celle d'un jeune loup, et avec un joli sourire tendre et gavroche : « Tenez, goûtez ces mangoustans ! Je les rapporte de Saigon, alors que la reine Victoria, qui les adorait, a regretté toute sa vie de n'en pouvoir recevoir ! Ces fruits sont si délicats ! Sous une enveloppe épaisse, ils sont glacés et plus sucrés qu'une framboise !... Je rapporte des kimonos ruilants, des robes de théâtre japonaises aux tons délicats, des lettres d'admirateurs, des articles et tant d'autres choses. »

Mais Maryse Hilsz, déjà, tourne ses yeux vers l'Amérique du sud, terre promise des aviateurs, jardin des Hespérides, et prochain fleuron de sa gloire rayonnante.

## Mot de la fin

Un petit garçon à son oncle :  
— Aujourd'hui, je n'ai pas pleuré chez le dentiste.  
— Bravo ! voilà vingt sous pour ton courage. Il ne t'a pas fait trop mal ?  
— Non, mon oncle, il n'était pas là.

## Pour la langue française

*Contredire* est verbe actif ou verbe neutre. Contredire, verbe actif, a, pour complément direct, un nom de personne : contredire son maître. Contredire, verbe neutre, a pour complément indirect un nom de choses : contredire aux sages conseils de l'expérience. Cette distinction, communément observée, n'est cependant pas rigoureuse ; on trouve, chez les auteurs classiques, des exemples où *contredire* a pour complément direct un nom de chose et où *contredire*, verbe neutre, a pour complément indirect un nom de personne.

J. BAETEMAN

« Il y aura des saints parmi les enfants »  
PIE X

ODETTE

1921-1930

Prix : Fr. 1.50

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL  
130, place St-Nicolas, et avenue de Pérolles, 38

## La politique allemande et l'attitude de la France

Paris, 15 mai.

Un vif mécontentement s'est manifesté, ces dernières semaines, à l'égard de la politique allemande, tant en Angleterre qu'aux Etats-Unis. On en connaît les causes : les violences de l'antisémitisme, d'une part, l'attitude de la délégation allemande à la conférence du désarmement, d'autre part. On sait aussi de quelle manière ce mécontentement s'est exprimé, à Washington, par les exhortations adressées à M. Schacht par le président Roosevelt ; à Londres, par un discours de lord Hailsham, ministre de la guerre, auquel il est difficile de refuser le caractère d'un grave et sérieux avertissement. On n'ignore pas, enfin, que ces gestes officiels sont approuvés par la majeure partie de l'opinion publique, dans les deux grandes nations anglo-saxonnes. Les pénibles incidents qui ont marqué le séjour à Londres de l'envoyé de M. Hitler, M. Rosenberg, en sont une preuve, tout au moins pour la Grande-Bretagne. Bref, la volonté de réarmement de l'Allemagne, qui n'est pas douteuse, se heurte à une très forte opposition. Sera-t-elle efficace ? C'est ce que nous saurons bientôt.

Devant cette suite d'événements, le gouvernement français s'est efforcé de garder son calme et son sang-froid et l'on peut estimer qu'il y a réussi. Mais il ne pouvait garder le silence, il devait parler aussi, ne fût-ce que pour bien préciser sa propre position à Genève et pour donner au pays la certitude que sa vigilance, en présence de faits si troublants, n'était pas en défaut.

Voilà pourquoi deux déclarations importantes ont été faites, au cours de la semaine qui vient de s'écouler, l'une par M. Paul-Boncour, ministre des affaires étrangères, l'autre par M. Daladier, président du Conseil.

Déjà, au Sénat, tandis qu'on discutait le budget de son département, M. Paul-Boncour, répondant à M. Henry Bérenger, avait expliqué que la France négocierait, à Genève, aussi longtemps qu'elle le pourrait et qu'il le faudrait, que sa volonté de désarmement était sincère et qu'elle ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour ne porter aucune responsabilité dans un échec qui devenait de plus en plus facile à prévoir.

Le vendredi, 12 mai, c'est aux représentants de la presse, réunis autour de lui, au Quai-d'Orsay, que M. Paul-Boncour s'est adressé. Il a évoqué devant eux tout ce qui s'était passé à Genève, les jours précédents, au sein du comité des effectifs. Puis, il a ajouté, en substance : on a reproché aux gouvernements français qui se sont succédé au pouvoir, depuis quelque temps, de parler toujours du dossier des armements de l'Allemagne et de ne pas l'ouvrir. Nous avons attendu, pour le faire, l'heure que nous avions fixée et c'était celle où devait venir en discussion la question des effectifs. Nous estimons que ce n'était qu'à ce moment-là que notre démonstration avait chance de frapper les esprits. De fait, ils le furent, puisqu'une majorité s'est prononcée affirmativement sur le caractère militaire de la « Schupo » encasernée.

Au lieu d'une démonstration sur le terrain politique qui aurait pu paraître suspecte à certaines délégations, la France, devant le comité restreint des effectifs, s'est placée sur le terrain technique, incontestablement le meilleur pour elle et les preuves apportées ont été considérées comme péremptoires.

Ce même vendredi, 12 mai, M. Daladier, qui, en même temps qu'il est président du Conseil est aussi ministre de la guerre, est intervenu, au Sénat, au cours de l'examen du budget de son Département. Il a rappelé, tout d'abord, les compressions de dépenses militaires que vient encore de voter le Parlement français, puis, il a affirmé à nouveau que ces compressions, preuves de la volonté pacifique de la France, ne devaient pas avoir pour conséquence d'affaiblir ses moyens de défense. « Notre but, a-t-il dit, c'est d'assurer d'abord la défense nationale du pays. C'est cela qui est le but et si, par hasard, il devait y avoir un conflit entre la nécessité d'atteindre ce but, et d'autres nécessités, je pense que nous serions tous d'accord pour mettre au premier plan ce devoir, qui prime tous les autres. »

Ces paroles ont recueilli l'assentiment du Sénat. Il faut même ajouter que l'opinion, dans son ensemble, les a enregistrées avec satisfaction, parce qu'elles traduisaient une volonté de prudence et de vigilance qu'il est impossible, dans les circonstances actuelles, de ne pas estimer nécessaire.

Les déclarations de M. Paul-Boncour et de M. Daladier sont venues à l'heure qui convenait. Il fallait laisser le gouvernement de M. Hitler faire lui-même, le premier, la preuve de ce que sont ses véritables dispositions, de manière à ce que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis sussent enfin à quoi s'en tenir et que les faits parlent assez haut pour dissiper toute incertitude sur les intentions foncières du « troisième Reich ». Si la France avait pris l'initiative de la dénoncer, on ne l'aurait peut-être pas écoutée, ni à Washington, ni à Londres. Les préventions dont

elle était l'objet tombent devant l'évidence des faits et il valait mieux, pour elle, qu'il en fût ainsi.

De toutes ces observations, il ne faudrait pas conclure que le gouvernement français envisage, pour dénouer la situation, le recours aux solutions de force. Le désir, sans doute, s'en manifeste, plus ou moins ouvertement, dans une partie de la presse de droite, mais il ne correspond certainement pas à l'état moyen de l'opinion du pays qui, jusqu'à nouvel ordre, considère le front commun de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de la France, comme la garantie la plus efficace de la paix. Ce qu'on demande au gouvernement c'est de garder l'attitude qu'il a prise : dire avec calme et fermeté ce qui doit être dit et se tenir sur ses gardes, tant au point de vue militaire qu'au point de vue diplomatique.

Les socialistes eux-mêmes, pour l'essentiel, préconisent cette attitude. Ils voudraient seulement, avec presque toute la presse de gauche, que la conférence du désarmement maintienne sa volonté d'aboutir, « même en dehors de l'Allemagne, dit M. Léon Blum, même sans elle, même contre elle ». Dans ces milieux politiques, on songe aux propositions Roosevelt, dont on sent et comprend la portée générale, qui dépasse les événements présents eux-mêmes et on souhaite que tout le possible soit fait pour qu'il leur soit donné la suite juridique qu'elles comportent. Ce point de vue a sa valeur et l'on peut estimer que la France a intérêt à ne pas l'écarter. E. B.

## Société des nations

### Le désarmement

Le comité des effectifs s'est occupé, dans sa séance d'hier matin mardi, des formations pré-militaires des Soviets. Il a été décidé de les inclure dans les effectifs militaires de ce pays, à raison de 58,590 hommes. La milice ouvrière et les organisations des eaux et forêts ont été exclus jusqu'à concurrence de 1800 hommes, les gardes des voies ferrées 1500, les gardes frontières de la Guépéou 26,350, les troupes de la Guépéou à l'intérieur 12,240, les gardes usines 3500 et les gardes d'escorte pour prisonniers 13,200.

Le comité s'est occupé ensuite des formations hongroises. Le délégué hongrois a contesté tous les chiffres apportés devant le comité.

Les représentants des huit puissances dites secondaires, dont la Suisse, se sont réunis, hier mardi, pour discuter leur attitude commune dans le grand débat qui va s'instituer demain jeudi, à la conférence du désarmement. Il s'est agi surtout d'un échange de vues préliminaire, en attendant de connaître la déclaration que va faire, mercredi, au Reichstag, le chancelier Hitler.

### Les affaires de Dantzig

Le secrétaire général de la Société des nations vient de recevoir du haut-commissaire de la Société des nations le texte de deux communications. Dans la première le haut-commissaire transmet un communiqué de presse émanant du Sénat de la ville libre et relatif aux événements qui ont eu lieu le 12 mai, au siège des syndicats libres de Dantzig et qui expose que, même après la séparation de Dantzig d'avec l'Allemagne, les syndicats libres de Dantzig étaient demeurés membres de l'Association des syndicats libres d'Allemagne, dont le siège se trouve à Berlin.

A la suite des changements survenus dans l'organisation centrale de ces syndicats, celle-ci avait chargé un représentant muni de pleins pouvoirs de se rendre à Dantzig pour y prendre en mains les affaires des syndicats. Ce représentant a obtenu du tribunal une décision de caractère provisoire, aux termes de laquelle les dirigeants des syndicats étaient tenus de lui remettre toutes les propriétés du syndicat, en s'abstenant en même temps désormais de toute activité.

Dans une seconde communication, le haut-commissaire rend compte de la visite que lui ont faite le 14 mai, au soir, deux représentants du parti nationaliste-social allemand de Dantzig, qui signale que ces représentants lui ont déclaré que dans le cas où leur parti prendrait en main le gouvernement de la ville libre, l'attitude du parti s'inspirerait du désir d'une entente pacifique avec la Pologne et qu'il ferait tout pour sauvegarder la sécurité des personnes et des propriétés des ressortissants polonais ou des personnes d'origine polonaise, qu'il était fermement résolu à observer strictement les traités existant et à respecter les droits que ceux-ci accordent à la Pologne, enfin qu'il maintiendrait avec loyauté la constitution garantie par la Société des nations.

Le haut-commissaire ajoute qu'il a fait connaître qu'il prenait acte avec satisfaction de la déclaration.

### M. Blum reprendra la présidence du parti socialiste français

Paris, 16 mai.

Le groupe socialiste de la Chambre a voté par 64 voix contre 36 et 4 abstentions une motion demandant à MM. Léon Blum et Vincent-Auriol de reprendre leurs fonctions au bureau du groupe. Il est probable que MM. Léon Blum et Vincent-Auriol reprendront le premier, la présidence et le second, le secrétariat général du groupe.

## Le message de M. Roosevelt aux nations

Washington, 16 mai.

Voici quelques passages du message adressé par le président Roosevelt aux chefs d'Etat des pays représentés à la conférence du désarmement et à la conférence économique mondiale :

« Un vœu ardent du peuple de mon pays m'incite, en ma qualité de chef du gouvernement, à faire appel à vous et par votre intermédiaire au peuple de votre nation. Ce vœu est de voir la paix assurée par des mesures pratiques de désarmement et de nous voir tous conduire à la victoire notre lutte commune contre le chaos économique. »

La conférence économique mondiale se réunira bientôt et devra aboutir promptement aux résultats que le monde entier attend des délibérations longuement retardées. La conférence devra rétablir l'ordre à la place du chaos actuel par une stabilisation des devises, par la libération du commerce mondial et par une action internationale en vue de relever le niveau des prix. Elle devra, en un mot, compléter les programmes individuels intérieurs de restauration économique par une action internationale sage et avisée.

La conférence du désarmement travaille depuis plus d'un an et, jusqu'à présent, elle n'a pu arriver à des conclusions satisfaisantes. Des intentions confuses se heurtent encore dangereusement. Il est de notre devoir de nous efforcer d'amener des résultats pratiques, grâce à une action concentrée tendant à amener le plus grand bien au plus grand nombre.

Devant l'impérieux appel de ce noble devoir, les obstacles mesquins doivent être abolis et les aspirations étroites oubliées. Une victoire égoïste est toujours destinée à devenir en dernier ressort une défaite. L'établissement d'une paix durable doit être le but de nos suprêmes efforts.

Si nous nous demandons quelles sont les raisons des armements qui, en dépit des leçons et des tragédies de la grande guerre, demeurent un fardeau pesant, plus lourd que jamais sur les peuples de la terre, il est clair que la réponse est double : 1° le désir avoué ou caché de la part des gouvernements d'élargir leur territoire aux dépens d'une autre nation. (Je crois qu'une petite minorité seulement de gouvernements ou de peuples nourrit un tel dessein). 2° la crainte qu'ont les nations d'être envahies.

Je crois que l'immense majorité des peuples se croient obligés de conserver des armements excessifs parce qu'ils craignent que quelque acte d'agression ne soit commis contre eux et non pas parce qu'ils désirent devenir eux-mêmes agresseurs.

Cette crainte est justifiée. Les armes offensives modernes sont beaucoup plus puissantes que les armes défensives. Les fortifications aux frontières, les tranchées, les fils de fer barbelés, la défense des côtes, en un mot les fortifications fixes ne sont plus impenables lorsqu'elles sont attaquées par des avions, l'artillerie lourde mobile, les cuirassés terrestres que l'on appelle chars d'assaut et les gaz asphyxiants.

Si toutes les nations consentent unanimement à éliminer et à abolir l'usage des armes qui permettent le succès de l'attaque, de ce fait, les systèmes de défense deviendront automatiquement impenables et les frontières, ainsi que l'indépendance de tous les pays, seront hors de danger.

L'objet ultime de la conférence du désarmement doit être l'élimination totale de toutes les armes offensives. L'objet immédiat est une réduction substantielle de certaines de ces armes et l'élimination de beaucoup d'autres.

Le gouvernement des Etats-Unis est d'avis que le programme pour la réduction immédiate des armements offensifs, actuellement en discussion à Genève, n'est qu'un premier pas vers notre but final. Nous ne croyons pas que les mesures immédiates proposées aillent assez loin. Cependant, le gouvernement des Etats-Unis envisage avec satisfaction les mesures actuellement proposées et exercera son influence en vue de l'accomplissement de nouveaux progrès successifs dans la voie du désarmement.

Il y a trois mesures à prendre sur lesquelles on doit s'entendre au cours des présentes délibérations.

1° Il faut immédiatement prendre une première mesure définitive en vue de cet objectif, ainsi que le plan Macdonald l'a indiqué d'une manière générale.

2° Il faut s'accorder sur le temps nécessaire et la procédure à suivre pour prendre les mesures ultérieures.

3° Il faut convenir que, pendant que les premières mesures et celles qui suivront seront prises, aucun pays n'augmentera ses armements existants au-delà des limites imposées par les traités ; mais, comme la paix du monde doit être assurée pendant l'entière durée du désarmement, je propose une quatrième mesure à prendre conjointement avec elles et dépendant totalement de l'accomplissement suivant de ces propositions et sujette aux droits des traités existants : que toutes les nations du monde signent un pacte solennel et définitif de non-agression, qu'elles reconnaissent solennellement les obligations qu'elles ont contractées de limiter et de réduire leurs armements et que ces conditions soient

fidèlement observées par toutes les puissances signataires, qu'elles conviennent individuellement de n'envoyer aucune force armée de quelque nature que ce soit au-delà de leur frontière.

« Le bon sens indique que, si une nation puissante refuse de se joindre aux efforts communs en vue d'assurer la paix politique et économique, efforts entrepris, les uns à Genève, les autres à Londres, tout progrès dans ce sens sera retardé et finalement anéanti. Dans ce cas, le monde civilisé à la recherche de ces deux formes de paix saura où placer la responsabilité de la faillite. »

« J'insiste pour qu'aucune nation ne s'expose à encourir une telle responsabilité et pour que toutes les nations réunies dans ces importantes conférences traduisent en actes la politique qu'elles préconisent. C'est là le seul moyen d'obtenir la paix politique et économique. J'espère que votre gouvernement voudra participer à la réalisation de ce but. — Franklin D. Roosevelt. »

M. Roosevelt a adressé une copie de son message au Congrès, avec une lettre d'accompagnement, où il écrit :

« J'ai été contraint à ce geste parce qu'il est devenu de plus en plus évident que le maintien de la paix et de la stabilité politique et économique du monde est menacée par des politiques égoïstes, à courtes vues, par des actes et par des menaces d'actes. Le désir sincère d'une écrasante majorité de nations de voir maintenues la paix et la stabilité se heurte à l'obstruction d'une très faible minorité. »

## Les affaires d'Allemagne

### Les avocats juifs

Berlin, 16 mai.

Comme on l'a dit, 2158 avocats juifs pourront continuer à pratiquer le barreau en Prusse.

Il y en avait auparavant 3515.

Le nombre total des avocats prussiens est de 11,814.

Sur les 2158 avocats juifs tolérés, 1383 sont établis d'ancienne date et 735 sont d'anciens combattants.

A Berlin, sur 3890 avocats, il y aura désormais 1203 juifs. Il y en avait auparavant 1998.

### Les victimes de Philtérisme

Trèves, 17 mai.

Mme Haas, dont le mari, propriétaire d'un grand magasin de Trèves, a été arrêté, s'est été la vie.

Carlsruhe, 16 mai.

M. Adam Remmele, ancien président de l'Etat de Bade, et Marum, ancien conseiller municipal de Carlsruhe, ont été conduits, sous bonne escorte, en automobile, au camp de concentration de Kislau, près de Bruchsal.

### En l'honneur de Luther

Berlin, 16 mai.

On annonce de source compétente que l'organisation des « Chrétiens allemands » a l'intention d'organiser dans toute l'Allemagne une grande manifestation appelée « Journée de Luther », à l'occasion du 450<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance du réformateur, le 10 novembre.

## Le caractère rural de l'Italie

Il y a en ce moment 7,311 communes, en Italie, contre 9,196 qui existaient en 1922. Le régime fasciste a modifié assez sensiblement les circonscriptions administratives. L'Italie a échappé jusqu'ici au dépeuplement des campagnes ; elle ne connaît pas les énormes villes tentaculaires de certains pays. Qu'on en juge par la statistique suivante : 172 communes comptent de 100 à 500 habitants ; 666, de 500 à 1000 habitants ; 1714, de 1000 à 2000 habitants. Les grandes villes sont peu nombreuses : 22 seulement atteignent le chiffre de 100,000 habitants ; 11, celui de 100,000 à 200,000 habitants ; 4, celui de 200,000 à 300,000 ; 2, celui de 300,000 à 400,000. Cinq villes seulement dépassent le demi-million, dont Rome et Milan, qui ont atteint et dépassé légèrement le million.

Ces chiffres mettent en valeur le caractère éminemment rural du peuple italien, caractère que le régime fasciste cherche non seulement à maintenir, mais à favoriser en empêchant, par toutes sortes de mesures, l'exode des campagnards vers les grands centres.

## Les Japonais approchent de Pékin

Pékin, 16 mai.

L'offensive japonaise fait des progrès rapides. Après avoir bombardé la ville de Tang-Tchan, où se trouvent les mines britanniques de Kailan, les Japonais, qui se heurtent à une résistance énergique, se dirigent vers Kouyeh. Plusieurs villages devant Pékin ont déjà été évacués.

La ville de Pékin est calme, bien que les trains partant pour le sud soient bondés de familles chinoises qui fuient la ville.

## CHINE ET RUSSIE

Moscou, 17 mai.

Le ministre des affaires étrangères à Nankin a proposé à l'ambassadeur de Russie en Chine d'entrer en pourparlers en vue de la conclusion d'un pacte de non-agression entre la Russie et la Chine.

Le pacte franco-soviétique

Paris, 16 mai.

La Chambre a commencé la discussion de la proposition de résolution de M. Henry Torrès, député des Alpes-Maritimes, relative à l'échange des ratifications du pacte de non-agression franco-soviétique.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Inondations aux Etats-Unis

Hier mardi, une forte crue du Mississipi, dans le Tennessee, a causé dix-sept morts et d'importants dommages.

Explosion dans une mine

Une explosion s'est produite hier matin, mardi, dans une mine d'Hednesford (Angleterre). Deux hommes ont été tués. Il y a vingt blessés, dont trois sont dans un état grave.

Tremblement de terre

En Californie, hier mardi, deux secousses de plusieurs secondes se sont produites. Selon les premiers renseignements, les dégâts matériels sont insignifiants.

Les fermiers américains agités

A la suite de sérieux désordres provoqués, à Shawano (Wisconsin), par les fermiers grévistes qui ont tenté d'empêcher les envois de lait dans les villes avoisinantes, le gouverneur a décidé d'ordonner à la garde nationale de se rendre sur les lieux pour rétablir l'ordre.

SUISSE

Deux enfants tués par une automobile

A Bettens (Vaud), hier mardi, le jeune Pierre Magnin, âgé de cinq ans, qui sortait en courant de la maison paternelle en tirant un petit char sur lequel était Marie-Louise Fontannaz, âgée de quatre ans et demi, a été renversé par une automobile. Relevé immédiatement par sa mère, il est mort quelques instants après dans ses bras. La fillette a été tuée sur le coup.

Incendies

On nous écrit de Sion : En dehors de l'agglomération de Riddes existe une installation de menuiserie mécanique assez importante, propriété de M. Maurice Favre. Or, dans la soirée de lundi 15 mai, un incendie a éclaté dans ce bâtiment ; il s'est étendu rapidement à l'atelier et aux stocks de bois d'œuvre. C'est à grand-peine qu'on a réussi à préserver des machines de valeur. Les dégâts sont importants. Le sinistre serait dû à un court-circuit. Un incendie a également détruit, dimanche soir, au hameau de Prassurny, sur la route d'Orsières à Champex, une maison d'habitation, deux granges et deux étables, appartenant à la famille Duay. Le défaut d'eau a rendu inefficace la présence du service du feu. Le bétail a pu être sauvé et il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

De même, dans la nuit de samedi à dimanche, un vieux chalet des Mayens de Clambin-sur-Verrier a été complètement carbonisé. Il appartenait à un citoyen de Médières, M. Joseph Bessard. Les pompiers de Verrier sont immédiatement intervenus et ont empêché que les flammes ne se propageassent aux chalets voisins.

Une enquête a été ouverte par la police sur les causes de cet incendie, attendu que le chalet n'était pas habité à cette saison.

Les accidents de la circulation

A Lavigny (Vaud), hier mardi, M. Juste Rochat, manoeuvre, célibataire, qui circulait à motocyclette, a été renversé par une automobile et tué sur le coup.

RADIO

Jeudi, 18 mai

Radio-Suisse romande

12 h. 40, gramo-concert. 12 h. 45, Fridolin et son copain. 13 h., informations financières. 13 h. 10, gramo-concert. 15 h. 30 (de Genève), Broadcasting Serenaders. 17 h., message aux enfants du Pays de Gales, par les enfants des écoles romandes. 19 h. (de Genève), causerie cinématographique. 19 h. 30 (de Genève), radio-chronique. 20 h. (de Lausanne), L'autre fils, comédie en trois actes de Pierre Decourcelle. 21 h. 50, dernières nouvelles.

Radio-Suisse allemande

12 h. 40 (de Bâle), concert par l'orchestre Kremono. 17 h., concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 21 h. 10 (de Bâle), musique de chambre par le Quatuor Bentz.

Stations étrangères

Munich, 21 h 15, concert symphonique par l'orchestre de la station. Stuttgart, 20 h., concert récréatif. Vienne, 19 h., concert récréatif. 21 h., concert par l'Orchestre symphonique. Radio-Paris, 20 h., théâtre. Prague, 21 h., concert.

Nouvelles de la dernière heure

Le message Roosevelt

Ce qui l'a provoqué

Washington, 17 mai.

(Havas.) — C'est immédiatement après son entretien avec M. Schacht que le président Roosevelt a décidé d'adresser un message aux chefs des nations du monde. Dès qu'il eut pris connaissance, par l'envoyé d'Allemagne, de la politique de son pays, M. Roosevelt fut convaincu de la nécessité d'intervenir immédiatement pour essayer de prévenir une nouvelle catastrophe européenne.

L'accueil que lui fait la presse allemande

Berlin, 17 mai.

Les journaux commentent le message de M. Roosevelt.

La Deutsche Allgemeine Zeitung prend connaissance avec satisfaction des déclarations pacifiques. Ce journal, comme la Børsenzeitung, assure que l'Allemagne n'a pas l'intention de réarmer.

Le Lokalanzeiger dit que la délégation allemande à Genève est animée d'un désir d'entente et que M. Hitler a donné des assurances de paix.

La Germania dit que le geste de M. Roosevelt est susceptible d'alléger la situation générale. C'est un effort pour donner un regain de vie à la conférence de Genève.

Le Berliner Tageblatt dit que l'Allemagne a adopté le plan Macdonald comme base de discussion.

La Gazette de Voss se demande si cet appel doit faciliter les relations entre l'Allemagne et la France ou non.

L'impression à Paris

Paris, 17 mai.

Commentant le message du président Roosevelt, le Petit Parisien écrit qu'on ne peut s'empêcher de remarquer combien les idées exprimées par M. Roosevelt sont voisines de la thèse française en matière de sécurité. Cette meilleure compréhension du point de vue français est le résultat direct de la visite de M. Herriot à Washington, d'une part, et des excès du hitlérisme qui ont soulevé aux Etats-Unis un mouvement unanime de surprise indignée, d'autre part. Ce message est en tout cas un témoignage irrécusable de la très bonne volonté du gouvernement américain de contribuer au maintien de la paix dans le monde et en Europe en particulier.

Le fait nouveau qui justifie l'appel du président Roosevelt, écrit l'Ami du Peuple de Paris, c'est l'attitude de l'Allemagne. C'est à elle et à elle seule que les objurgations américaines devraient s'adresser. Il n'est pas juste de mettre tout le monde dans le même bonnet ; ceux qui veulent la paix et ceux qui la menacent.

Le Journal approuve les conseils discrets de modération de M. Roosevelt qui devancent les discours de Hitler, mais, dit-il, on peut se demander seulement si le président des Etats-Unis n'a pas sacrifié une fois de plus la réalité de la défense de l'ordre à la chimère anglo-saxonne d'après laquelle le désarmement à lui seul crée la sécurité.

Son projet part de l'idée juste que la plupart des nations n'armement que parce qu'elles redoutent d'être attaquées. Mais, au lieu de tirer la conclusion que la vraie manière de les rassurer est de réduire les agresseurs à l'impuissance. M. Roosevelt propose de supprimer les engins offensifs, réservés jusqu'ici à la défense de l'ordre établi. Ainsi se réaliserait l'égalité de matériel à laquelle les Allemands tiennent tant.

En somme, conclut le Journal, M. Roosevelt nous demande, une fois de plus, le désarmement massif avant les garanties de sécurité.

Enfin, selon l'Echo de Paris, la politique américaine n'a pas changé ; elle n'a rien compris, n'a rien appris. Le temps est venu de signifier que la France ne jettera pas dans le jeu ne Genève la force de son armée, car les événements ont pris une tournure nouvelle.

(L'Echo de Paris continue ses excès de langage.)

Ce que dit la presse anglaise

Londres, 17 mai.

Commentant le message de M. Roosevelt, le Times écrit que les Etats-Unis sont prêts à collaborer au pacte. C'est là, dit-il, un fait dont on ne saurait exagérer l'importance. En refusant de jouer dans un conflit international des prérogatives d'une puissance extérieure, l'Amérique faciliterait considérablement la tâche des nations qui seraient prêtes à recourir aux sanctions effectives. L'Angleterre, notamment, se trouverait libre d'agir, le cas échéant, sans avoir à redouter des complications avec la marine américaine.

Ce que l'Europe attend des Etats-Unis, dit le Daily Telegraph, c'est que, en cas de guerre, ils se prononcent sans retard contre l'agresseur en entravant son action par un acte précis. Par exemple, la crainte de s'attirer l'inimitié des Etats-Unis et d'être frappés par eux d'un embargo commercial et financier enlèverait aux nationalistes-sociaux les plus acharnés l'idée d'attaquer la France et, par cela même, détournerait les Français du chimérique idéal de la sécurité absolue.

Le Morning Post affirme que, si l'Amérique veut jouer un rôle en Europe, elle doit être prête à y intervenir directement.

Pour le Daily Mail, c'est la résurrection du militarisme prussien, sous sa forme la plus agressive qui justifie, à l'heure actuelle, l'inquiétude en Europe. Or, dit ce journal, M. Roosevelt fournira-t-il les moyens d'empêcher l'Allemagne de poursuivre ses fins dernières par le retour à la force armée ?

Pour le New-Chronicle, l'opinion britannique prête au message de M. Roosevelt une valeur essentiellement théorique, car ce message, comme l'affirme le Daily Telegraph, montre le but, mais il n'y conduit pas.

La guerre préventive

Berlin, 17 mai.

La presse allemande discute en ce moment les paroles suivantes qui auraient été prononcées par un Français (on ne dit pas lequel) :

« Mais, si l'Allemagne se prépare à rétablir sa puissance militaire, nous serions bien sots d'attendre qu'elle soit prête pour l'arrêter. »

Le journal le plus sérieux qui subsiste à Berlin, la Deutsche Allgemeine Zeitung, consacre quatre colonnes de première page à peser les probabilités d'une guerre préventive qu'entreprendrait la France.

Examinant les chances d'une intervention de la Pologne — et on ne voit pas ce qui permet d'attribuer un tel projet à la Pologne — la Deutsche Allgemeine Zeitung a cette phrase qui est à retenir :

« En face d'une attaque de la Pologne seule, nous ne sommes sûrement plus aussi dépourvus de défense qu'il y a deux ou trois ans. »

La Deutsche Allgemeine Zeitung examine ensuite toutes les hypothèses d'intervention imaginables des nations, jusqu'à celle des Etats-Unis et elle constate l'impuissance absolue de l'Allemagne actuellement à y faire face.

Mais, à y regarder d'un peu près, on a l'impression que tout ce battage officiel sur la menace d'une « guerre préventive » est encore une manoeuvre pour tenir l'opinion publique allemande en haleine.

Il y a des raisons de penser que le gouvernement allemand lui-même ne croit pas un seul mot de tout ce qu'il fait publier sur les projets d'intervention militaire de l'étranger.

Mais il a un autre souci plus sérieux ; il craint les répercussions d'un isolement économique un peu prolongé sur la situation économique allemande qui n'est pas brillante.

L'article de la

« Deutsche Allgemeine Zeitung »

Berlin, 17 mai.

Voici le contenu de l'article paru dans la Deutsche Allgemeine Zeitung :

« Les nations armées sont plus que satisfaites au point de vue territorial ; à l'exception de la France, elles se trouvent toutes dans une situation difficile, tant au point de vue intérieur qu'au point de vue financier. »

« Enfin, une guerre préventive de la France et de la Pologne contre l'Allemagne n'est pas plus concevable. Les armées françaises et polonaises ne rencontreraient, il est vrai, aucune résistance sérieuse, mais quel profit ces deux puissances retireraient-elles d'une occupation militaire de l'Allemagne ? »

« Du côté de l'Italie, également, pas de craintes à avoir. Le désir de paix de M. Mussolini est sincère et l'Italie n'aurait d'ailleurs rien à gagner dans une guerre contre la France et la Yougoslavie. »

« Quant à l'Allemagne, elle désire la paix. Hitler ne veut pas la guerre et ne peut pas la vouloir ; sinon, il mettrait en danger son œuvre et son idée. Hitler veut la paix ; il veut assurer l'Allemagne contre tout conflit venant de l'extérieur ; il veut pour elle l'égalité de droits ; il veut une « revision progressive » du traité de Versailles par la voie de l'entente avec les autres gouvernements. »

Et l'organe allemand conclut que, si un rapprochement entre la France et l'Allemagne est vraiment possible, c'est aujourd'hui, plus que jamais, le moment de le réaliser.

La défense de la police allemande de sûreté

Berlin, 17 mai.

Dans un article du Valkische Beobachter, organe hitlérien, le major Elster, membre de la délégation allemande à la conférence du désarmement, s'occupe du caractère militaire de la « schupo » (police de sûreté). La police allemande n'est pas unifiée, dit-il, toute la police est décentralisée. Il assure que le ministre de l'Intérieur n'exerce aucune influence sur l'incorporation des agents de police et des gendarmes. Quant à la police casernée, elle n'a aucune préparation militaire.

Les créanciers du Reich

New-York, 17 mai.

(Havas.) — Les représentants des banques américaines ayant des intérêts engagés dans la dette extérieure de l'Allemagne, ont désigné M. Albert Wiggins, président du comité du moratoire allemand, pour représenter les créanciers américains à la réunion des créanciers privés du Reich, le 26 mai, à Berlin. Une invitation dans ce sens avait été adressée par M. Schacht à la Federal Reserve Bank, afin

d'examiner la possibilité d'un moratoire de transfert. On croit que l'Allemagne demandera la réduction du principal et des intérêts de ses emprunts extérieurs.

La déportation de l'ex-président de la République badoise

Karlsruhe, 17 mai.

La déportation de M. Remmele, ancien président de l'Etat de Bade, devenu président de la Société de consommation de Hambourg, de son secrétaire, de l'ancien conseiller d'Etat Marum, du journaliste socialiste Grünebaum, de l'ex-commissaire de police Furrer, des chefs badois de la Ligue républicaine Reichsbanner et du Front de fer, et de plusieurs députés socialistes, avait attiré devant la prison une foule énorme. Les déportés ont été accueillis par des huées et des sifflets. Les camions automobiles qui les transportaient, têtes nues, étaient protégés par une forte escorte de milices hitlériennes.

Les camions roulaient au pas, entre deux haies serrées de spectateurs qui insultaient les déportés. Ils se sont arrêtés devant le palais de la Diète, devant celui de la présidence et devant la maison des syndicats, pour exposer les déportés aux huées de la foule.

Les déportés ont été conduits au camp de Nieslau.

L'arrivée à Londres d'un socialiste allemand

Londres, 17 mai.

Le Daily Herald annonce l'arrivée à Londres de M. Rudolf Breitscheid, qui, récemment encore, était chef du groupe socialiste du Reichstag. A cette occasion, l'organe travailliste dit que, contrairement aux engagements répétés du ministre de l'intérieur, M. Breitscheid a dû donner au débarquement l'assurance qu'il ne venait pas en Angleterre pour y faire de la propagande politique. Cette différence de traitement entre un chef socialiste et M. Rosenberg, émissaire du chancelier Hitler, fera, dit le journal, l'objet d'une protestation à la Chambre des communes.

L'avis officiel d'une nouvelle sortie de Pie XI

Cité du Vatican, 17 mai.

L'Osservatore romano a publié hier soir un communiqué du Comité pour l'Année sainte annonçant officiellement que le Pape se rendra, le 25 mai, à Saint-Jean-de-Latran, où il assistera à un office pontifical, célébré par le cardinal-vicaire Marchetti-Selvaggiani et donnera de la loggia extérieure de la basilique, sa bénédiction aux fidèles.

Explosion en Hollande

Paris, 17 mai.

On mande de La Haye au Petit Parisien : Une terrible explosion s'est produite à Rotterdam, dans une usine de produits chimiques. La déflagration fut si violente que les vitres des immeubles situés à une assez grande distance furent brisées. Un incendie consécutif à l'explosion a complètement détruit la fabrique. Il y a dix-huit blessés, dont plusieurs grièvement atteints.

Attentat par le poison

Brescia (Haute-Italie), 17 mai.

A l'occasion de son anniversaire, un jeune rentier de Brescia, M. Antonio Tonibazza, reçut par poste une élégante boîte de chocolat, ne portant pas le nom de l'expéditeur. Après avoir mangé une partie du chocolat, le jeune homme fut atteint de violentes douleurs. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, il succomba après cinq heures d'atroces souffrances.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

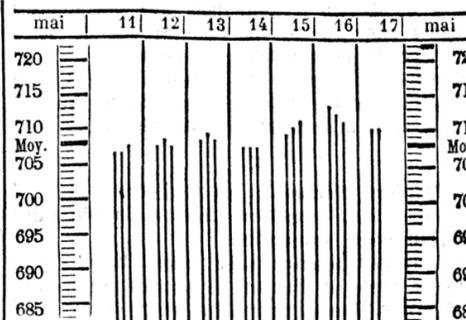
Société d'histoire du canton de Fribourg. — Réunion, jeudi 18 mai, à 15 h., à l'Hôtel Suisse, à Fribourg : réception de nouveaux membres ; Autour du procès d'Hugues Géraud, évêque de Cahors, conférence par M. le Dr Léon Kern, directeur des Archives fédérales.

Société de tir de la ville de Fribourg. — Demain, jeudi, et vendredi, de 16 à 19 heures, tir d'entraînement pour le concours de sections. Groupes féminins de Saint-Pierre. — Ce soir, à 20 h. ¼, cercle d'études.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

17 mai

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

Table with temperature readings in Celsius for various times of day (7h.m., 11h.m., 7h.soir) across the days of May.

# FRIBOURG

Conseil d'Etat  
(Séance du 16 mai)

Le Conseil nomme :

MM. Victor Chassot, député, à Bussy, Gustave Dupasquier, député, à Vuadens et Jean Oberson, président du tribunal de la Glâne à Romont, membres de la commission administrative des Etablissements de Bellechasse ;

M. Walter Gutknecht, à Nussbaumen, délégué de l'Etat au sein de la commission du cercle scolaire libre public de Fendingen ;

M. Alphonse Purro, de Dirlaret, instituteur à Flamatt ; M<sup>lle</sup> Violette Noyer, institutrice à Lungnorre ; M<sup>lle</sup> Agnès Zbinden, institutrice à Brünisried ;

M. Hans Käser, à Meyriez, inspecteur suppléant du bétail.

— Il autorise le cercle scolaire libre public de Bennewil et la paroisse de Bulle à percevoir des impôts ; la commune d'Alterswil à contracter un emprunt ; celle de Vallon à acheter une parcelle de terrain.

## Leçon de M. le professeur Henzen à l'Université

Samedi prochain, 20 mai, à 5 h., M. W. Henzen, professeur au collège Saint-Michel, fera sa leçon d'habilitation à la Faculté des lettres de l'Université comme privat-docent pour la philologie germanique, dans la salle 7 du Lycée. Le sujet en est intitulé : *Cause et voies du changement de la signification des mots. Ursachen und Wege des Bedeutungswandels*. Elle sera donnée en allemand. Toutes les personnes que cette leçon intéresse y sont cordialement invitées.

## Cercle catholique de Fribourg

Les membres du Cercle sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour demain, jeudi, 18 mai, à 18 h. précises, dans la grande salle : Tractanda : 1. Achat de l'Hôtel suisse. 2. Divers.

## Au Vuilly

On nous écrit :

Sur le vœu du comité cantonal d'action en faveur de la loi qui sera soumise au peuple suisse le 28 mai prochain concernant la réadaptation des traitements du personnel fédéral, une assemblée de citoyens fut convoquée à Praz (Vuilly) pour entendre M. Piller, conseiller d'Etat, traiter le sujet indiqué. La conférence eut lieu, dimanche soir, dans la grande salle du restaurant Bel-Air.

M. Emile Derron, député au Grand Conseil, présente M. Piller et lui souhaite la bienvenue. Le conférencier ne dissimula pas la joie qu'il éprouvait à venir au Vuilly, où, dit-il, il avait des amitiés et où il fut heureux de retrouver des anciens camarades de mobilisation.

Il traita la question de la réadaptation des salaires des fonctionnaires fédéraux avec une aisance parfaite. Les arguments en faveur de cette réadaptation furent présentés d'une façon si nette et si complète que M. Piller eut vite fait de gagner l'auditoire et de lui faire épouser ses idées.

M. Derron, député, remercia M. Piller au nom de l'assemblée et l'assura de l'appui des citoyens vuilliers pour la journée du 28 mai.

M. Henri Derron, notaire à Bulle, loua le travail du paysan, du Vuillierain, en particulier, qui n'est pas toujours rétribué selon ses peines, et souhaita qu'il ne se trouve pas, par un refus de la loi, en face d'une aggravation de ses charges fiscales par la levée de nouveaux impôts.

## La fête des enfants à la kermesse de la Providence

La kermesse approche à grands pas, et c'est jeudi après midi qu'elle aura son prélude par la joyeuse fête réservée aux enfants.

Les portes de la Grenette s'ouvriront à 2 h. ; les petites orphelines de la Maison de la Providence se mêleront à la foule enfantine, à laquelle elles diront leur merci par des chants et de charmantes petites récitations. De jolis kiosques tout exprès pour les enfants, garçons et fillettes, leur donneront mille satisfactions, et les beaux appétits auront toute occasion de se régaler à souhait.

Aubaine inespérée : un magnifique film sonore se déroulera devant eux dès 3 h. 1/2 : « Saint Antoine de Padoue ». Ils ne s'ennuieront certainement pas en compagnie de l'aimable saint qu'ils verront petit enfant, jouant comme eux, aimant déjà le bon Dieu et les pauvres et voyant, à sa stupefaction, les miracles se multiplier sous ses pas, au gré de son bon cœur. Toute la vie du saint les mettra en présence des scènes les plus variées et les plus attachantes.

Que l'on se rende donc très nombreux à la Grenette ; l'après-midi sera coupé en deux moitiés, qui auront chacune leur grand intérêt ; il s'agit de jouir de l'une et de l'autre. Les tout petits doivent être accompagnés de leurs mamans ; celles-ci pourront les dispenser du film. L'entrée, qui promet tant de satisfactions, ne coûtera que 30 centimes.

Que personne ne perde de vue que la fête des enfants n'est qu'un prélude à la kermesse et que, samedi et dimanche, la Grenette s'emplit de nouveau, puisqu'il s'agit, ne l'oublions pas, de donner son aide et son appui aux œuvres si bienfaisantes de la Maison de la Providence.

On pourra voir dès aujourd'hui les objets destinés au lotto de dimanche exposés dans la vitrine de M. Leibzig, rue de Lausanne.

## Association fribourgeoise pour la vieillesse

L'assemblée générale annuelle de l'Association fribourgeoise pour la vieillesse aura lieu jeudi 18 mai, à 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel des Corporations.

Toutes les personnes que la question intéresse sont vivement invitées à y assister.

## Academia

Dans sa séance de reconstitution de lundi, 15 mai, l'Academia s'est donné, pour le semestre d'été 1933, le comité suivant : président : M. Denis Genoud, étudiant en droit, *Sarinja* ; vice-président : M. Paul Schenken, étudiant en sciences naturelles, *Fryburgia* ; secrétaire : M. Innocent Wilderbeek, étudiant en théologie, *Hollandia*.

## « Activitas »

L'Activitas, section des Etudiants suisses du Technicum de Fribourg, a reconstitué son comité pour le semestre d'été 1933, comme suit :

Président : Armand Weber, stud. arch. ; vice-président : Joseph Tomamichel, stud. élect. ; secrétaire : Félix Spielmann, stud. élect. ; fuchs-major : Adolphe Bærlocher, stud. arch.

## A propos d'une correspondance

L'auteur d'une correspondance sur des affaires de l'Europe orientale est prié de se faire connaître à la rédaction.

## Etat civil de la ville de Fribourg

### Naissances

5 mai. — Ebscher Jean, fils d'Auguste, manœuvre, de Saint-Ours et Heitenried, et de Marie, née Ebscher, Stalden, 19.

Bossy Marguerite, fille d'Auguste, comptable, d'Avry-sur-Matran, et de Philomène née Stucky, domiciliés à Courtepin.

6 mai. — Fragnière Marius, fils de Jules, agriculteur, de Gumefens et Sorens, et d'Adélaïde née Brodard, domiciliés à Pierraforstsch.

9 mai. — Brulhart Hubert, fils d'Hubert, chef-monteur, d'Ueberstorf, et de Rose née Rohrbasser, rue Grimoux, 32.

10 mai. — Cuennet Charles, fils de Firmin, manœuvre, de Nierlet, et de Marie née Guex, domiciliés à Belfaux.

Sottas Hermann, fils de César, draineur, de Gumefens, et d'Alice née Droux, domiciliés à Sorens.

11 mai. — Mettraux René, fils de Maurice, agriculteur, de et à Neyruz, et de Bertha née Angéloz.

Hensler Liliane, fille de Joseph, garagiste, d'Einsiedeln, et de Marguerite née Rast, rue Grimoux, 15.

Schwab Claude, fils de Gabriel, employé de banque, de Chiètres, et de Marie née Wolhauser, rue Grimoux, 22.

13 mai. — Guilhas Guy, fils de Léon, employé d'hôtel, de nationalité française, et d'Yvonne née Bächler, domiciliés à Paris.

Mathys Lucien, fils d'Albert, manœuvre, de Kirchdorf (Berne), et de Julie née Clément, Grandfontaine, 32.

Horner Aline, fille de Calixte, agriculteur, de Ferpicloz, Alterswil et Praroman, et de Cécile née Joye, domiciliés à Chésalles.

### Décès

1<sup>er</sup> mai. — Schnell Guillaume, de Berthoud, né en 1859, époux de Thérèse née Schœnholzer, rue Fries, 1.

2 mai. — Rappo Germain, cordonnier, de Bœsingen, né en 1855, veuf de Caroline née Gauderon, asile des vieillards.

3 mai. — Bächler Clara née Jungo, épouse de Xavier, de et à Dirlaret, née en 1898.

Clerc François, employé retraité, de Barberêche, né en 1861, veuf de Mathilde née Kæch, rue de l'Industrie, 12.

Brasey Michel, fils de Fernand, de Châbles, née en 1928, rue Marcello, 2.

4 mai. — Macherel Marie, née Defferrard épouse de Victor, de et à Chénens, née en 1885.

5 mai. — Chatagny Mélanie, née Monney, veuve de Célestin, de Corserey, née en 1863, domiciliée à Corserey.

6 mai. — Wæber Elisabeth, née Thalmann, épouse d'Etienne, de Schmitten et Tavel, née en 1880, Stalden, 134.

7 mai. — Clément Raymond, pharmacien, de Romont, né en 1876, domicilié à Marsens.

8 mai. — Riedo Emile, manœuvre, de Zumholz, née en 1893, place du Petit-Saint-Jean, 38.

11 mai. — Hostettler Anna, née Egli, veuve de Jean, de Wahlern (Berne), née en 1866, domiciliée à Guggisberg.

Kœnig Louis, journaliste, de Promasens, né en 1897, place du Petit-Saint-Jean, 75.

13 mai. — Bächler Stéphanie, née Mauron, veuve de Jacques, de Praroman, née en 1858, La Mottaz, 130.

## Votation fédérale du 28 mai

Parti conservateur  
de la ville de Fribourg

## Assemblée de délégués

mercredi, 17 mai, à 8 h. 1/2 du soir  
au Cercle catholique

### Office funèbre

pour les membres du Cercle catholique

Un office funèbre pour les membres du Cercle catholique décédés durant la période du 10 avril 1932 au 9 avril 1933 sera célébré jeudi, 18 mai, à 8 heures du matin, à l'église des R. Pères Cordeliers. Voici les noms de ces membres défunts d'après l'ordre chronologique de leur décès :

MM. Claude Dumas, ancien député, à Villariaz ; Fernand Chatton, négociant ; Ernest Michel, négociant, député et conseiller communal ; Elie Blanc, négociant, à Berne ; Francis de Gendre, receveur de l'Evêché ; Louis Brasey, secrétaire scolaire ; Alphonse Gobet, ancien député, à Massonnens ; Ignace Comte, facteur des sels ; abbé Joseph Colliard, révérend curé-doyen, à Dompierre ; Alexis Rosset, député, à Prez-vers-Noréaz ; Félix Thévoz, chef de service ; Casimir Perriaz, syndic, à Villarlod ; Joseph Esseiva, pharmacien ; abbé Elie Bise, révérend curé-doyen, à Vuisternens-en-Ogoz ; Alexandre Haas, professeur au collège Saint-Michel ; Joseph Delley, syndic, à Granges-Paccot.

Les membres du Cercle et les parents des chers défunts sont priés d'assister aussi nombreux que possible à cette messe.

### Paroisse de Saint-Pierre

On donnera ce soir, à 8 h. 1/2, à la salle paroissiale de l'église, un très beau film : *Saint Antoine de Padoue*. Les paroissiens y sont invités.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

Madame Auguste Collomb ; M. Edouard Collomb, M<sup>lles</sup> Odile et Paule Collomb, dans l'impossibilité de répondre aux nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion du nouveau deuil qui vient de les frapper, remercient toutes les personnes et sociétés qui ont pris part à leur grand chagrin.

Dans l'impossibilité de répondre à toutes les personnes qui ont bien voulu leur adresser leurs condoléances, Madame Ducrest-Collomb et M. l'abbé Collomb les prient d'agréer ici l'expression de leur gratitude très émue. L'abbé Collomb remercie tout spécialement M. le président et MM. les membres du Conseil d'Etat et du Tribunal cantonal, M. le syndic de Fribourg, MM. les préfets de la Sarine, du Lac et de la Broye, ses confrères du vénérable clergé, ses collègues du Cercle catholique, le personnel de la Bibliothèque cantonale, la Landwehr, les Vieux Grenadiers, les officiers et sous-officiers, la Société de tir, ses anciens condisciples de collège et d'université, ses camarades de la *Romania* et ses chers amis de l'Ancienne et de la Jeune *Sarina*.

## Le feu à bord

par Paul SAMY

— Après tout, fit Borin-Soulac, nous avons demandé ce que nous avons voulu. Cela ne regarde personne, car c'est le fruit de notre travail. Aussi bien qu'est-ce que cent mille francs pour un archimillionnaire et pour un père qui retrouve une enfant perdue depuis quinze ans ! Et puis, conclut-il, notre entreprise est libre, elle n'est soumise à aucune taxe. C'est comme une marchandise que nous vendons. La Sûreté, la justice n'ont rien à voir dans nos opérations, accentua Borin, dans une réminiscence de son ancien métier de courtier en Bourse.

Il prit son chapeau et sa canne.

— Faut pas s'en faire, comme chante l'autre. Je vais, moi, m'occuper de cette histoire.

X

— Bonjour, Perrau, ça va toujours ?

— Mais oui, monsieur Legrent, la vie suit son petit cours tranquille.

— Pas de chômage chez vous, hein ! Des actes de vente et d'achat de propriétés il doit en pleuvoir. Dame, pour être propriétaire, aujourd'hui, il faut avoir des rentes et ce n'est pas l'eau du ciel, n'est-ce pas ? qui entretient les immeubles. M. Lorderot va bien ?

— Très bien, fit Perrau en sortant de sa serviette une large feuille pliée en quatre.

— Ça va ! Ça va ! dit M. Legrent. A force de me la sortir, votre procuration, vous finirez

par l'user. Combien vous faut-il ? Toujours pour M. Esnault ?

— Une somme. Quatre cent mille. Oui. Pour M. Esnault.

— Bon, je vais voir son compte courant. Je crois qu'il est fort ébréché.

Ce dialogue s'échangeait entre M. Perrau, le caissier de l'étude de M. Lorderot et M. Legrent, caissier principal de la grande banque de la rue Saint-Honoré, Honner et Cie, une des cinq qui avaient en dépôt les fonds d'Edouard Esnault.

Un personnage, ce M. Legrent, qui avait sous ses ordres tout un personnel de guichetiers et contrôlait en dernier ressort les effets présentés à la banque.

Il avait reçu son collègue Perrau dans son cabinet qu'ornaient deux immenses coffres-forts destinés aux besoins courants du jour et qui n'étaient que la réplique de ceux qui s'alignaient dans les caves de l'établissement.

Tandis qu'il téléphonait à la comptabilité, Perrau avait sorti de sa serviette un petit registre souple qu'il consulta.

— Fort ébréché ! se dit-il, répétant le mot de Legrent. Il y en avait encore six cent mille tout récemment.

On avait apporté à ce dernier un grand livre dont il tourna les pages.

S'arrêtant à l'une d'elles, il dit avec un geste désolé :

— Impossible de vous satisfaire, mon bon Perrau, je n'ai plus que deux cent mille à l'actif de M. Esnault. Ça, je peux toujours vous le donner.

— Qu'est-ce que vous me chantez-là ? fit le caissier du notaire. D'après vos écritures, vous

devez avoir encore six cent mille francs à son compte.

— Ma foi ! voyez vous-même, dit Legrent.

Perrau mit ses lunettes, s'approcha de la table où s'éclairait le registre et en lut et relut les chiffres du relevé jusqu'à la dernière date de paiement.

— Comment, fit-il en se relevant, l'étude a touché avant-hier quatre cent mille francs pour le compte de M. Esnault ? C'est impossible. Je ne me suis pas présenté à votre caisse, M. Legrent, depuis huit jours où j'ai pris deux cent mille francs.

— C'est peut-être M. Lorderot en personne.

— Jamais de la vie. C'est toujours à moi que mon patron confie la procuration de M. Esnault pour verser ou pour toucher des fonds à votre banque au nom de son client.

— Mais je ne vous ai pas dit que c'était vous qui aviez touché. En effet, il y a une huitaine que je ne vous ai vu. Ce que je sais, c'est que sur l'ordre de la direction, j'ai porté ces quatre cent mille francs au compte de M. Esnault, après avoir remis cette somme à M. Portet qui me la demandait, et cela dans son cabinet. Il avait avec lui un monsieur que je ne connais pas et c'est à lui que l'argent a été donné certainement contre reçu. Ma caisse a la fiche de M. Portet. Quant au reçu, c'est lui qui doit encore l'avoir.

— Vous me stupéfiez, dit le caissier de M. Lorderot au caissier de la banque. M. Lorderot ne m'a pas dit un mot concernant ce retrait et il n'eût pas manqué de me renseigner en m'envoyant ici vous demander cent mille francs.

— Je n'y peux rien, fit le caissier de la banque. Tout ce que je consens à faire, c'est, si

vous le désirez, de vous verser les deux cent mille francs qui restent.

— Merci ! J'en réferai à mon patron.

— Si vous alliez voir d'abord M. Portet ? Vous seriez ainsi fixé de suite. Je vais demander s'il peut vous recevoir.

Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? se demandait le caissier de M. Lorderot, tandis que son confrère expliquait le cas au directeur de la banque.

— Je veux bien le voir, répondit ce dernier, mais je ne lui apprendrai rien que son patron ne puisse lui dire, car c'est avec M. Lorderot que j'ai correspondu, et c'est sur ses ordres que j'ai agi.

En effet, l'avant-veille, vers 4 heures de l'après-midi, M. Portet était appelé à son téléphone et une conversation s'engageait entre les deux postes.

— Ici, M. Lorderot, le notaire.

— Ah ! Bonjour, maître. Qu'y a-t-il pour votre service ?

— Oh ! presque rien. Mon client, je devrais plutôt dire votre client, M. Edouard Esnault, est dans mon cabinet et c'est à son sujet que je me permets de vous déranger.

— Voyons, maître, c'est bien le moins. De quoi s'agit-il ?

(A suivre.)

## ... nous en prenons soir et matin (Banago)

et sommes satisfaits... et laissez-moi en même temps vous féliciter pour votre bon produit. M. C. 3045 (Parmi 3827 attestations de consommateurs).

## Fort et dispos par BANAGO

Banago 1/2 p. 0.90, 1/1 p. 1.70, Nagomaltor 1/1 b. 3.40

NAGO OLTEN



# L'abbé herboriste Joh. Kunzle à Zizers (Grisons)



Extrait de l'herbier illustré de l'abbé Kunzle.

conseille de préférer **VIRGO** à toute autre boisson pour le déjeuner. Car il a éprouvé lui-même les bienfaits et la valeur nutritive de ce salubre breuvage, tiré de céréales et de fruits choisis. Vous aussi devriez servir à table du **VIRGO** pour le bien-être de toute votre famille.

**VIRGO** ne coûte plus que fr. 1.25 le paquet d'une livre.

## CINEMA ROYAL

Ce soir et demain soir, à 20 h. 30  
Irrévocablement deux dernières représentations de l'immense succès

## L'impératrice et moi

Tél. 7.14

Direction des Travaux publics  
Département des ponts et chaussées

### AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que, par suite des travaux d'amélioration effectués en ce moment sur la route cantonale Fribourg-Tavel, la circulation de tous les véhicules est interdite jusqu'à nouvel avis sur le parcours chapelle Saint-Barthélemy au village de Tavel. 12385  
La déviation s'effectuera par Catty-Mariahilf. Fribourg, le 15 mai 1933.  
Le conseiller d'Etat directeur : V. Buchs.

## Vacances

pour enfants, dans chalet confortable (altitude 1200 m.). Bonne nourriture, soins maternels. Meilleures références. 12383  
S'adresser : M<sup>me</sup> Bon, 18, rue Saint-Pierre.

## SOUMISSION

La Chartreuse de la Valsainte offre en location, par voie de soumission, l'estivage suivant, situé entièrement rière la Valsainte, commune de Cerniat, et comprenant :  
La Thyolère (gîte), La Carraz, le Chalet neuf, l'Ackermandle et le Gros Torry.  
Contenance approximative : 330 poses.  
Entrée en jouissance : Printemps 1934.  
Pour visiter et prendre connaissance des conditions, s'adresser au couvent, où l'on pourra faire les offres par écrit, jusqu'au 31 mai.

## Un beau vêtement de coupe impeccable fait plaisir

Il vous sera livré à un prix avantageux par  
**M. GENRINGER-BOPP,**  
tailleur diplômé  
Arcades de la Gare

## A LOUER

le 3<sup>me</sup> étage de l'immeuble 18, rue de Romont, comprenant 6 pièces, chambre de bain, chauffage central, 2 balcons, cave et galetas.  
Pour conditions et renseignements, s'adresser aux bureaux Perrin et Week, 18, rue de Romont, Fribourg. Tél. 512.

## Hôtel

de la

### Tête-Noire

Bonne pension  
pour commerçants, étudiants, employés. 128-1

Se recommande :  
Ls Clément.

## Parlez-moi d'amour

L'auberge du Cheval-Blanc.  
La « Dorfmusik »  
Tous les Schlager du film sonore,  
etc., etc.

### sur le disque « Cristal » à 2 fr.

Grand choix. — Venez entendre au magasin de musique

### L. SCHORRO

arcades, gare, Fribourg.

### ON DEMANDE trois

### jeunes filles

sachant attacher la vigne. S'adresser chez Emile Kramer, vigneron, Creux du Sable, 2, Colombier. (Canton Neuchâtel.)

### Vente juridique

(1<sup>re</sup> enchères)  
L'office des poursuites de la Sarine vendra, le vendredi 19 mai, à 8 h. : 1 moto, « Caltorpe » entreposée chez M. Clément, huissier, à Montévrax.

### A LOUER

pour le 25 juillet, à la Vignettaz, appartement moderne de 4 chambres, balcon, terrasse, dernier confort, chauffage mazout. Ainsi qu'un appartement de 3 chambres et salle de bain, situé Montséjour, 15. 12384  
Pour adresse : tél. 7.23.

## A LOUER

Rue de Lausanne, 51, appartement moderne de 5 pièces avec salle de bains, grande cuisine, cave et galetas. Tout confort et au soleil, pour le 25 juillet prochain

Avenue de Pérolles, 15, appartement de 4 pièces avec tout confort moderne, tout de suite ou dès le 25 juillet prochain.

Rue Saint-Pierre, 12, appartement de 9 pièces, 1<sup>er</sup> étage, avec tout confort, au soleil, pouvant en partie servir de bureau, tout de suite ou à convenir. 12225

Au champ des Cibles, appartement de 4 pièces avec tout confort moderne.

Rue de Lausanne, appartement de 3 pièces avec grande cuisine, salle de bain, cave et galetas.

Rue de Romont, 18, appartements de 6 pièces avec tout confort moderne.

Pour conditions et tous renseignements, s'adresser à MM. Perrin et Week, rue de Romont, 18, de 8 h. du matin à midi, de 2 h. à 6 heures (tél. 5.12).

En dehors de ces heures, s'adresser M. Guillaume de Week, rue du Simplon, 5 (tél. 700).

## Belle maculature de journaux

IMPRIMERIE SAINT-PAUL  
FRIBOURG

### Vente juridique

(2<sup>mes</sup> enchères)

L'office des poursuites à Fribourg, vendra le samedi 20 mai, à 11 h., au domicile de Rappo Joseph, No 5, Montrevers : un canapé. 12402

### A LOUER

à la rue de Lausanne, No 55, très joli appartement, avec tout confort et balcon. 12386  
S'adresser au magasin « Au Progrès ».

### Vente juridique

(1<sup>re</sup> enchères)

L'office des poursuites à Fribourg, vendra le vendredi 19 mai, à 14 h. 1/2, à son bureau : 1 bracelet composé de 6 pièces or, 1 collection de 13 pièces en or. 12389

### Vente juridique

(2<sup>mes</sup> enchères)

L'office des poursuites à Fribourg, vendra le vendredi 19 mai, à 15 h., à son bureau : 1 aspirateur à poussière. 12401

### Vente juridique

(1<sup>re</sup> enchères)

L'office des poursuites à Fribourg, vendra le vendredi 19 mai, à 1 h. 1/2, au domicile de Dill-Kohli Emile, menuisier, No 33, rue des Alpes : une scie circulaire. 12398

### A VENDRE

à cause situation précaire, magnifique, grand harmonium, à moitié prix.  
S'adresser par écrit s. chiffres P 12382 F, à Publicitas, Fribourg.

### Vente juridique

(2<sup>mes</sup> enchères)

L'office des poursuites à Fribourg, vendra, le samedi 20 mai, à 11 h. 1/2 : 1 auto « Peugeot » entreposée au garage Gauthier. 12400

### Vente juridique

(1<sup>re</sup> enchères)

L'office des poursuites à Fribourg, vendra le vendredi 19 mai, à 10 h., à l'hôtel de l'Autruche : vins ouverts et en bouteilles, liqueurs, cigares, verrerie, etc. 12396

## Paille

encore quelques wagons de belle paille de blé bottelée, à prix extra favorable, rendue sur toute gare.

Bächler - Andrey, fourrages, Fribourg. Téléphone 14.21.

## A LOUER

petit appartement bien exposé au soleil. Belle vue.  
S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 12264 F.

### Pension

### Sainte-Marie

Maison de repos, régimes, soins, convalescence, vacances. 141-2

GIVISIEZ (arrêt du train)

## Apprenti-boulangier

On demande jeune homme de 16 à 17 ans, fort et en bonne santé, comme apprenti boulangier. Bons soins et vie de famille. 12377  
S'adr. : Boulangerie-pâtisserie Henri BAUD, Saint Maurice (Valais).

### CHAUFFEUR

39 ans, marié, 16 ans d'expér. solide, ayant la pratique des autobus et cars alpins, demande place pour le 1<sup>er</sup> juin. Parle le français, l'allemand et l'anglais. Certificats et photo à disposition. — Offres sous chiffres P 40527 F, à Publicitas, Fribourg.

### ON DEMANDE

## filie

sérieuse, pour un café et aider au ménage. Entrée tout de suite. Joindre photo. 12360  
S'adresser au café de la Couronne, Montfaucon. Téléphone 8.

## A LOUER

pour le prix d'un appartement vide, appartement meublé de deux chambres, cuisine et salle de bains. S'adresser sous chiffres P 12307 F, à Publicitas, Fribourg.

### Vente juridique

(1<sup>re</sup> enchères)

L'office des poursuites à Fribourg, vendra le vendredi 19 mai, à 16 h. 1/2, au garage Schumacher, Tour Henri : une moto A. J. S. 12403

## JOLIES CHAUSSURES

en chevette, noires ou brunes  
Nos 35-42 Fr. 8.80

## KURTH

FRIBOURG

Nous nous recommandons pour toutes réparations de chaussures.



# GRAND CONCOURS SUNLIGHT FR. 20'250.- DE PRIX

Prolongé: 22 mai 1933 dernier délai. Demandez les conditions à votre fournisseur.

Pendant la pénurie de fruits frais, savourez les exquis



Autres sortes recommandées :

Cerises rouges, Fraises  
Mirabelles, Mûres

Vendeuse expérimentée  
pour SOIERIES-TISSUS

connaissant à fond la partie est demandée.  
Adresser offres écrites avec photo, pré-  
sentations salaires, références, certificat, à  
Aux Armourins, magasins de Nouveau-  
tés S. A., Neuchâtel.

**FONTE**

pour toutes industries

**FABRICATION**

d'appareils, de machines

**Constructions en fer**

Fonderie et Ateliers Mécaniques  
de Fribourg S. A.

**La BRASSERIE du CARDINAL**

met en soumission environ 12,000 à 17,000 m<sup>3</sup> de

**TRAVAUX DE TERRASSEMENT**

Prendre connaissance du cahier des charges  
au bureau de la brasserie de 9 h. à 11 heures  
le matin. 12366

Adresser offres jusqu'au 22 mai.

chaque  
jour,



son bon Lait Guigoz,  
grâce à sa composi-  
tion régulière et  
à sa digestibilité, le  
préserve des trou-  
bles de croissance.

**Guigoz**  
lait de la Gruyère en poudre

Imprimerie St-Paul, Fribourg Grand atelier de retelle

Cors ..... ?

Utilisez

**Rip**  
LE PARFAIT  
CORFICIDE

le flacon  
avec pinceau  
Fr. 1.60

DANS TOUTES LES PHARMACIES ET DROGUERIES  
LABORATOIRES THRIX - GENEVE

D<sup>r</sup> méd.

**Ed. Pérusset**

médecin-dentiste

**PAYERNE**

**ABSENT**

du 18 au 21 mai.

Conservation

de

**FOURRURES**

Se recommande : Maison

**TIEFNIG**

Frib. 11, r. Romont I. Et.

Répar., transf., teinture.

**A REMETTRE**

pour cause de décès et  
pour le 25 juillet pro-  
chain, un joli apparte-  
ment de 4 pièces, man-  
sarde et dépendances.

Proximité de la gare,  
confort et chauffage cen-  
tral. 12169  
S'adresser à L. Hertling,  
architecte, Richemont, 3.

Les plus beaux et les  
meilleurs.

**vélos**

Condor, Peugeot, Hum-  
ber anglais, etc., se trou-  
vent toujours chez

**Daler Frères**

grand magasin de cycles,  
derrière le café Conti-  
nental. 514

**Appartement**

à louer, pour le 25 juil-  
let, dans villa, à petit  
ménage soigneux et tran-  
quille; quatre chambres  
chambre de bonne, bain  
installés, chauffage cen-  
tral, buanderie, séchoirs,  
cave, galeas, jardin d'agrè-  
ment; proximité centre.  
S'adresser par écrit à  
Publicitas, sous chiffres  
P 11473 F.

**Apprentie**

est demandée par cou-  
rière de la place.  
S'adresser à Publicitas,  
Fribourg, sous chiffres  
P 12364 F.

**Sacs**

**à vêtements**

produit contre les mites.  
Grande Droguerie cen-  
trale, Bourgknecht & Gol-  
trau, au haut de la rue  
de Lausanne. 12380



Ce que vous devez savoir

pour

vos soins de beauté ?

Nous vous donnons le  
moyen de l'apprendre par  
nos

**Consultations gratuites**

des produits B. D.

de 9-12 heures et de 2 à 6 heures.

**Judi, le 18 mai**

**Vendredi, le 19 mai**

**Samedi, le 20 mai**

dans notre cabine au rez-de-chaussée  
de nos magasins.

Demandez la brochure des produits B. D.,  
que nous vous offrons à titre gracieux.

**KNOFF**  
FRIBOURG

LES DERNIERES NOUVEAUTES

en

**COSTUMES DE BAIN**

et

**CHEMISES TENNIS**

SONT ARRIVÉES

chez

**Charles COMTE**

chemisier spécialiste

Pour l'auto, le jardin, le pique-nique,  
les vacances, la plage, n'utilisez que  
les chaises longues et pliants en tube d'acier.



légers,  
solides.



Chaise longue :

seulement kg. 3,800  
Pliée 100x52x2 cm.  
Prix de réclame Fr. 14.80

Pliant :

seulement kg. 1,300  
Plié 50x32x4 cm.  
Fr. 4.80

**E. WASSMER S. A. Fribourg**



**RICHELIEU**  
pour dames

à Fr.

9.80 10.80  
12.80 etc...

**Chaussures VONLANTHEN**

Place du Tilleul

Fribourg

**LA SANTÉ À RAGAZ-LES BAINS**

**OUVERTURE**  
Bains thermaux 30 Avril  
Grde. piscine thermale 30 Avril  
Cursaal-Casino 7 Mai  
Grd. Hôtel Quellenhof 10 Mai  
Grd. Hôtel Hof Ragaz 10 Mai  
Hôtel Bad Pfäfers 14 Mai  
Prix modérés